Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 16 Moharem 1442
4 Septembre 2020

N° 63

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1934**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1946**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1952**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1952**
Avis aux créanciers..... **1961**
Convocations
Sociétés anonymes **1962**
Autres sociétés **1969**
Divers
Avis au public..... **1970**
Actes Administratifs
Avis au public **1971**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat du président directeur général et Reconduction de ses pouvoirs

Société Tunisienne Compto

Société anonyme au capital de 3 240 000 dinars

Siège Social: 8, rue de Salonique - Tunis

M.F: 002501BAM000

Identifiant unique: 0002501B

AFF.C.N.S.S : 20-20

Il résulte du procès verbal du conseil d'administration en date du 08 Juillet 2020 enregistré à Tunis à la Recette des Finances Ave Habib Thameur, le 09 Juillet 2020, Enregistrement N°20801435, Quittance N°M 34275, et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du registre des entreprises de Tunis le 21 Juillet 2020, sous le N° 202048424 :

Que Monsieur Mohamed Hédi Béji est reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Président Directeur Général de la Société. avec les pleins pouvoirs, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit pour les années 2020-2021-2022, et venant à expiration avec l'assemblée générale ordinaire, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

2020T00798SANB2

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

Société Tunisienne Compto

Société anonyme au capital de 3 240 000 dinars

Siège Social : 8, Rue de Salonique - Tunis

M.F : 002501BAM000

Identifiant Unique : 0002501B

AFF. C.N.S.S : 20-20

Suivant Procès Verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires, en date du 10 Juillet 2020, enregistré à Tunis à la recette des finances Ave Habib Thameur, le 13 Juillet 2020, enregistrement N°20801460, quittance N° M 034764 ,et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de Tunis, le 21 Juillet 2020, sous le N° 202048424, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Zoubair Ksouri, Expert comptable Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en tant que commissaire aux comptes de la société, pour une période de trois années, soit 2020-2021-2022 et venant à expiration avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

2020T00799SANB2

Notice légale

ARAB TUNISIAN LEASE

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars

divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social :

Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

Notice légale mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission de l'EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2020-1 »

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Arab Tunisian Lease

Siège social : Building Ennour – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène

Téléphone : (+216) 70 135 000

Fax : (+216) 71 767 300

Site web : www.atl.com.tn

E-mail : atl.lease@atl.com.tn

1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable :

La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 04/12/1993

Durée : 99 ans

1.4. Objet social :

La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.

Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5. Identifiant unique : 0492439N

1.6. Exercice social : **Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année**

1.7. Nationalité : Tunisienne

1.8. Capital social : Au 30/06/2020, le capital social de l'ATL s'élève à 32 500 000 dinars, divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

1.9. Régime fiscal : **Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi des finances pour l'année 2008 notifiant le suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.**

1.10. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège social : La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 –Mahrajène.

1.11. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing

M. Raouf HARZI, Directeur du Contrôle de gestion et Suivi des risques

Adresse électronique :harzi_r@ATL.com.tn

Tél : 70 135 036 Fax : 71 235 050

2. Membres des organes d'Administration et de Direction

2.1. Membres des organes d'Administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Ferid ABBES	Président	Lui même	2018 - 2020	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Riadh HAJJEJ	2018 - 2020	Tunis
Mme. Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Elle même	2018 - 2020	Tunis
ASIRAK SA*	Membre	M.Ridha ZERZERI	2018 - 2020	Tunis
M. Mohamed Sadok DRISS*	Membre	Lui même	2018 - 2020	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Lassad JAZIRI	2018 - 2020	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kaies Marrakchi	2018 - 2020	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Ahmed BEN MOULEHOM	2018 - 2020	Tunis
Mme. Arbia ALAYA	Membre mandaté par la BNA	Elle même	2018 - 2020	Tunis
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Membre indépendant	Elle même	2018 - 2020	Tunis
M. Mohamed Hédi DRIDI	Membre indépendant	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Ammar TLILI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2018 - 2020	Tunis

***L'AGO du 01/07/2020 a ratifié la cooptation par le Conseil d'Administration du 02/06/2020 de M. Mohamed Sadok DRISS et de la société ASIRAK SA représentée par M. Ridha ZERZERI.**

L'AGO du 01/07/2020 a décidé d'approuver la nomination par le Conseil d'Administration du 02/06/2020 de Mme Raja DARGHOUTH **en qualité de conseillère auprès du Conseil d'Administration pour la période restante du mandat des administrateurs, soit jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.**

2.2. Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Zouheir TAMBOURA	Directeur Général*	Depuis 2020	Tunis
M. Chedly ZAOUN	Directeur Général Adjoint**	Depuis 2020	Tunis

*Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général

**Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général Adjoint

Il est à signaler que :

- M. Zouheir TAMBOURA est désigné en tant que président, Mme Maha NAJJAR TAJINA et M. Ammar TLILI sont désignés en tant que membres du Comité exécutif du crédit ;
- Mme Golsem KSONTINI JAZIRI est désignée en tant que présidente, M. Ahmed BEN MOULEHOM et M. Riadh HAJJEJ sont désignés en tant que membres du Comité permanent d'audit interne ;
- M. Mohamed Hédi DRIDI est désigné en tant que président, M. Kais MARRAKCHI, M. Lassad JAZIRI et Mme. Arbia ALAYA sont désignés en tant que membres du Comité des risques ;

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

2.3. Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
FMBZ KPMG Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Immeuble KPMG Les jardins du lac – LAC II Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320	2018-2020*
Cabinet CMC – DFK International Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 El Menzah 9A El Manar II 1013 Tunis Tél : 71 880 933 Fax : 71 872 115	2018-2020*

*Désigné par l'AGO du 30/04/2018 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020

3. Renseignements relatifs à l'émission

3.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/07/2020** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **07/07/2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD.

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **24/08/2020** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

3.2. Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20MD susceptible d'être porté à 40MD divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **ATL 2020-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

3.3. Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars. Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 215 000D, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 25 000D, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 13 500D hors taxes, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 20 844D hors taxes et les frais divers

1 500D, soit un total de frais approximatif de 275 844D et un produit net de l'emprunt de 19 724 156D.

3.4. Période de souscription et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **14/09/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **16/10/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/10/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 14/09/2020 **auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.**

3.6. But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 125MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 67,2MD par des emprunts obligataires, 28,8MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

3.7. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : « **ATL 2020-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaires

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts : Les intérêts seront payés à terme échu le **16 Octobre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **16/10/2025** pour les deux catégories.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2025** pour les deux catégories.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2021** pour les deux catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,30%** l'an pour la catégorie A.

Marge actuarielle (Souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2020, qui est égale à **7,441%,** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,191%** pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

✓ **Durée totale**

Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans**.

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories **A** et **B**.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,652** années

Notation de la société: L'agence de notation Fitch Ratings a maintenu en date du **26 Août 2020** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective :Stable
- Note nationale court terme : F3 (tun)

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **25/08/2020**, la note **« BBB- (tun) »** à l'emprunt obligataire « ATL 2020-1 » objet de la présente notice légale.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations: L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**ATL 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**ATL 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération objet de la présente notice légale, du document de référence « ATL 2020, des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 et prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A I Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 et les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2020 seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement, au plus tard le 31/08/2020 et le 31/10/2020.

2020R01943SANB2

Modification et mise à jour des statuts de la société

Société Tunisienne de développement du Golf

S.A. au capital de 7.605.800 dinars

Identifiant unique: 0038244W - CNSS : 106739-39

Siège social: 10 Rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis

En vertu du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Tunisienne de développement du Golf en date du 25/10/2018, Il a été décidé la modification et la mise à jour des statuts de la société.

Lesdits procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire et les statuts modifiés et mis à jour de la société ont été enregistré à la Recette des Finances rue Ghandi à Tunis le 05/12/2018 successivement sous le n° 18804859 et le n° 18804860, et ils ont été déposé au Registre National des entreprises en date du 25/08//2020 sous le n°202066265.

2020R01944SANB2

Désignation d'un commissaire aux comptes de la société

Société Tunisienne de développement du Golf

S.A. au capital de 7.605.800 dinars

Identifiant unique: 0038244W - CNSS : 106739-39

Siège social : 10 Rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société Tunisienne de développement du Golf en date du 25/06/2020 enregistré à la recette des finances rue Ghandi à Tunis le 16/07/2020 sous le n° 20801960, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 18/08/2020 sous le n° 202064193, Il a été décidé la désignation du bureau de la société «MAAFEX» commissaire de la société pour les exercices comptables 2019-2020--2021.

2020R01945SANB2

STE HERBIOTECH AROMA SA

Capital social : 3.587.370 DT

Siège social : Z.I Bouarada 2 Lot A26 6180 Siliana

MF : 1212924Y/A/M/000

RC: B24150572011

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire du 21/07/2020 enregistré à la recette des finances de Bouarada le 24/07/2020 sous le N°20700558 quittance N° M008831, dont un exemplaire a été déposé au bureau de registre national des entreprises le 25/08/2020, il a été décidé :

• Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

• Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019.

• L'affectation du résultat.

• Approbation des conventions règlementées visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

• Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

• Le renouvellement du mandat des administrateurs.

• Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

• Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2020R01952SANB2

Approbation des états financiers de la société JM HOLDING

Société anonyme au capital de 244 542 730,000 DT

Siège social: 3 rue 8610 Z.I Charguia1-2035 Tunis

Matricule fiscal: 1416165M/A/M/000

Registre de commerce: B01174482015

Suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2020 enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 11 août 2020 sous le n°20705513, quittance n° M087711. Dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises le 14 août 2020, sous le n° 202063173, il appert que les actionnaires ont décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Approbation des états financiers 2018.

2020401688SANB2

Société ALVA Tunisia SA

S.A. au capital de 27.500.000 Dinars

MF 981 044 V/A/M/000

Affiliation CNSS N° 341443-3

Siège social : Zone industrielle Charguia aéroport 2080 Ariana

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 Avril 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés le 11 juin 2020 sous le N° 20502606 quittance N° 3617, les actionnaires ont décidé l'augmentation de capital d'un montant de 15.900.000DT par apport en numéraire et la création de 1.590.000 actions nouvelles de valeur nominale de dix dinars (10DT) chacune libérées de 1er quart à la souscription.

Déclaration de souscription et de versement :

Acte reçu par Mme Rafika GABTNI receveur de l'enregistrement des actes des sociétés le 27 Août 2020 enregistrée à la même recette et le même jour sous le N° 20804252 quittance N° 5612. L'article 6 des statuts a été mis à jour.

Un original des documents ci-après énumérés ont été déposés au RNE d'Ariana le 27 Août 2020 dossier N° 202066940.

1- Le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/04/2020.

2- La déclaration de souscription et de versement

3- La liste des souscripteurs et états de versement.

4- L'attestation bancaire de libération du 1er quart.

2020401694SANB2

La Tuniso - Seoudienne d'Investissement « TSI »

SA au capital de 1 200 000 DT

Identifiant unique: 0381 747 G

Suivant le procès -verbal de l'AGE tenue le 31 Juillet 2020 au siège social de la société et enregistré à la Recette des finances La Charguia le 19/08/2020 sous le N° 20505715 quittance n°M89322, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 27/08/2020 sous le N°202066874, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Tuniso Seoudienne d'investissement pour le porter de 1 200 000 DT à 2000 000 DT par incorporation des réserves et des résultats reportés.

2020401700SANB2

Société «AZUR Papier»

Société anonyme au capital de 46.500.020 DT

Siège social: 3 rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Matricule fiscal : 1088572 V/A/M/000

Affiliation CNSS 342 40 390

Assemblée générale ordinaire :

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30/06/2020 enregistré à la recette de finances Charguia-Tunis, le 7 Juillet 2020 sous le N°20704339 quittance N° M77929 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 16/07/2020 sous le N° 202046949, il a été décidé:

1. Approbation des modalités de la convocation à l'assemblée générale ordinaire

2. Approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2019

3. Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2019

4. Quitus aux administrateurs

5. Attribution de jetons de présence 2019

Suivant procès-verbal de conseil d'administration du 30/06/2020 enregistre à la recette de finances Charguia - Tunis, le 07 Juillet 2020 sous le N°20804340, quittance N° M77930, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 16/07/2020 sous le n° 202046949, il a été décidé,

1. Renouvellement du mandat du directeur général adjoint de la société.

2. Attribution de pouvoir et fixation de sa rémunération.

2020401709SANB2

Société AZUR DETERGENT SA

Au capital de 40.430 000 DT

Siège social : 3 Rue 8610 Z.I Charguia 1

Identifiant unique: 000/M/A/1487623/K

Assemblée Générale Ordinaire :

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14/07/2020 enregistré à la recette de finances Charguia -Tunis, le 18 août 2020 sous le N°20705648, Quittance N° M88885, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 24/08/2020 sous le N° 202065582, il a été décidé:

1. Approbation des modalités de la convocation à l'assemblée générale ordinaire

2. Approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2019

3. Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2019

4. Quitus aux administrateurs

5. Attribution de jetons de présence 2019

6. Détermination de la rémunération des membres du comité permanent d'audit

Assemblée générale extraordinaire :

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14/07/2020 enregistré à la recette de finances Charguia-Tunis, le 18 août 2020 sous le N°20705649, Quittance N° M88888, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 24/08/2020 sous le N° 202065582, il a été décidé:

1. Approbation des modalités de la convocation à l'assemblée générale ordinaire

2. Modifications d'articles des statuts de la société.

3. Mise à jour des articles des statuts de la société.

2020401710SANB2

Société SINEW

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social: 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant unique n° 1078806N

Affiliation n° : 263530-78

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire de la société SINEW du 27 Mai 2020, enregistré à la recette des finances rue du Sahel-45 avenue de la Gare-Tunis, sous le N°20700847 quittance N° M0270856 du 24 Juin 2020 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises, le 14 Juillet 2020, récépissé de dépôt N° 202046008. Il a été décidé de poursuivre l'activité de la société

2020401711SANB2

Société SINEW

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social: 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant unique n° 1078806N

Affiliation n° : 263530-78

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire de la société SINEW du 27 Mai 2020, enregistré à la recette des finances rue du Sahel-45 avenue de la Gare-Tunis, sous le N°20700848 quittance N° M027086 du 24 Juin 2020 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises, le 14 Juillet 2020, récépissé de dépôt N° 202046008.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des états financiers et quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 ;

2. Approbation des conventions réglementées qui sont énumérées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les

conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

3· Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

4. Nominations des administrateurs ;

5· Suppression des jetons de présence pour l'exercice 2020 ;

6. Déclaration d'information sur les fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le Président Directeur Général ;

7· Nomination du commissaire aux comptes;

8. Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2020401712SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation du capital

Société TEBI ELECTRIC

SARL au capital de 20 MD

MF : 1645501H

D'un acte SSP en date du 18 Août 2020 et enregistré à la recette des finances de la goulette en date du 26 août 2020 enregistrement N° 20503597 et Quit N° 65479 dont il a été déposé au registre national d'entreprise en date du 1 septembre 2020 il appert l'augmentation du capital social à 20 000 DT.

2020R01965SRLB2

Désignation d'un nouveau gérant

Société Socophy SARL

Capital : 400.000 DT

Z.I Bouficha 4010 Sousse

MF : 453447W/A/M/000

RC : 126391999

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/12/2017 enregistré à la recette des finances Bouficha le 25/12/2017 sous le n°17700744, quittance n°M019681.

Les associés ont décidé :

-La désignation de Mme Fatma Ben Hamouda Gérante de la Société au lieu de Mr Claude Ben Zaccour et fixe la rémunération de la gérante à 4000 DT quatre mille dinars) par mois.

Il a été déposé deux copies au greffe du tribunal de Sousse sous le numéro D9270099 du 20/2/2018.

2020S00883SRLB2

Société SOTES

S.A.R.L Au capital de : 560.000 Dinars

Siège social: .Immeuble KORTOBA - 42 rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique: 003992P

Il appert du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19/08/2020 enregistré à Sfax le 25/08/2020 sous le n° 20702434 quittance n° M080417, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 26/08/2020 sous le n° 202066360, que les associés ont:

- Accepté la démission du co-gérant Monsieur Sadok Elloumi et ont donné aux 2 gérants quitus entier et définitif pendant la période de leur gérance jusqu'à la date du 19/08/2020.

- décidé la nomination de Monsieur Mahdi Yangui, titulaire de la CIN n° 05308472 en tant que gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus et pour une durée indéterminée.

Les articles 7 et 28 des Statuts ont été modifiés en conséquence.

2020X01099SRLB2

Société SOTES IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social : 42 rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique: 0828095y

Il appert de l'acte SSP en date du 29 Juillet 2020 enregistré à Sfax le 7 Août 2020 sous le n° 20 103494 quittance n° M003720 , dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 07/08/2020 sous le n° 202061248, que la société Tunisienne d'équipement sanitaire "SOTES" MF 0003992P/A/M/000 a cédé 1650 parts en numéraires de la totalité des parts en numéraires qu'elle possède dans le capital de la société SOTES immobilière à Mr Khaled Yangui titulaire de la CIN n° 08409398.

2020X01101SRLB2

Société SOTES IMMOBILIERE S.A.R.L au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social : 42 rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique : 0828095Y

Il appert de l'acte SSP en date du 29 Juillet 2020 enregistré à Sfax le 7 Août 2020 sous le n° 20103492 quittance n° M003718 , dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 07/08/2020 sous le n° 202061248, que la société Tunisienne d'équipement sanitaire "SOTES" MF 0003992P/A/M/000 a cédé 1650 parts en numéraires de la totalité des parts en numéraires qu'elle possède dans le capital de la société SOTES immobilière à Mr Mahdi Yangui titulaire de la CIN n° 05308472.

2020X01102SRLB2

Société SOTES IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social: 42 rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique : 0828095Y

Il appert de l'acte SSP en date du 29 Juillet 2020 enregistré à Sfax le 7 Août 2020 sous le n° 20103493 quittance n° M003719 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le

07/08/2020 sous le n° 202061248, que la société Tunisienne d'équipement sanitaire "SOTES" MF 0003992P/A/M/000 a cédé 1650 parts en numéraires de la totalité des parts en numéraires qu'elle possède dans le capital de la société SOTES IMMOBILIERE à Mr Isamil Yangui titulaire de la CIN n° 08409397.

2020X01103SRLB2

Société SOTES IMMOBILIERE

S.A.R.L. au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social : 42 rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique : 0828095Y

Il appert de l'acte SSP en date du 29 Juillet 2020 enregistré à Sfax le 7 Août 2020 sous le n° 20103497 quittance n° M003723 , dont un exemplaire a été déposé au Registre national des entreprises le 07/08/2020 sous le n° 202061248, que la société Tunisienne d'équipement sanitaire "SOTES" MF 0003992P/ A/M/000 a cédé 825 parts en numéraires de la totalité des parts en numéraires qu'elle possède dans le capital de la société SOTES IMMOBILIERE à Madame Aicha Feki titulaire de la CIN n° 01242475.

2020X01104SRLB2

Société SOTES IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social: 42 rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique : 0828095Y

Il appert de l'acte SSP en date du 29 Juillet 2020 enregistré à Sfax le 7 Août 2020 sous le n° 20103490 quittance n° M003716 , dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 07/08/2020 sous le n° 202061248, que la société Tunisienne d'équipement sanitaire "SOTES" MF 0003992P/ AIM/000 a cédé 825 parts en numéraires de la totalité des parts en numéraires qu'elle possède dans le capital de la société SOTES IMMOBILIERE à Madame Neila Yangui titulaire de la CIN n° 05327282.

2020X01105SRLB2

Société SOTES IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social : 42 rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique : 0828095Y

Il appert de l'acte SSP en date du 29 Juillet 2020 enregistré à Sfax le 6 Août 2020 sous le n° 20103472 quittance n° M003698 , dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 07/08/2020 sous le n° 202061248, que la société Tunisienne d'équipement sanitaire "SOTES" MF 0003992P/A/M/000 a cédé 264 parts en numéraires de la totalité des parts en numéraires qu'elle possède dans le capital de la société SOTES IMMOBILIERE à Mr Sadok Elloumi titulaire de la CIN n° 08406437.

2020X01106SRLB2

Société SOTES IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social : 42 rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique : 0828095Y

Il appert de l'acte SSP en date du 29 Juillet 2020 enregistré à Sfax le 6 Août 2020 sous le n° 20103473 quittance n° M003699, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 07/08/2020 sous le n° 202061248, que la société Tunisienne d'équipement sanitaire "SOTES" MF 0003992P/A/M/000 a cédé 6336 parts en numéraires de la totalité des parts en numéraires qu'elle possède dans le capital de la société SOTES IMMOBILIERE à Mr Mohamed Moncef Elloumi titulaire de la CIN n° 00531283.

2020X01107SRLB2

Société SOTES IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social : 42 rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique : 0828095Y

Il appert de l'acte SSP en date du 6 Juillet 2020 enregistré à Sfax le 7 Juillet 2020 sous le n° 20101800 quittance n° M065723 , dont un exemplaire a été déposé au Registre national des entreprises le 09/07/2020 sous le n° 202044607, que Mr Mohamed Moncef Elloumi titulaire de la CIN n° 00531283 a cédé 20 parts en numéraires de la totalité des parts en numéraires qu'il possède dans le capital de la société SOTES IMMOBILIERE à Mr Sadok Elloumi titulaire de la CIN n° 08406437.

2020X01108SRLB2

Société SOTES IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social : 42 rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique : 0828095Y

Il appert du procès verbal de l'assemblée générale Extraordinaire en date du 19/08/2020 enregistré à Sfax le 25/08/2020 sous le n° 20702435 quittance n° M080421, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 26/08/2020 sous le n° 202066357, que les associés ont :

- Accepté la démission du gérant Monsieur Mahdi Yangui et lui ont donné quitus entier et définitif pendant la période de sa gérance jusqu' à la date du 19/08/2020.

- décidé la nomination de Monsieur Mohamed Moncef Elloumi, titulaire de la CIN n° 00531283 en tant que gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus et pour une durée indéterminée.

Les articles 7 et 28 des Statuts ont été modifiés en conséquence.

2020X01109SRLB2

Société SOCOPA

SARL au capital de 900 000 Dinars

Siège Social : Imm. Venus Appt A-5-1 Centre URB Nord

MF: 1522771 Z/P/M/000

UI: 1522771 Z

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 22 Mai 2020, dont le PV a été enregistré à la recette des Finances à Charguia, le 05 Juin 2020 quittance n°64354, enregistrement n°20703310 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de centre URB Nord, Tunis en date du 2 juillet 2020 sous le n° 202042529, il a été décidé ce qui suit :

- Autorisation de cession de parts sociales.

2020401695SRLB2

Société SOCODIM

SARL au capital de 400 000 Dinars

Siège Social : Imm. Venus Appt A - 5 - 1 Centre URB Nord

MF : 1239249 B/P/M/000

UI : 1239249 B

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 21 Mai 2020, dont le PV a été enregistré à la recette des finances à Charguia, le 5 Juin 2020, quittance n°64361, enregistrement n°207033 12, et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de centre URB Nord en date du 02 juillet 2020 sous le n° 202042532, il a été décidé ce qui suit :

- Autorisation de cession de parts sociales.

2020401696SRLB2

Beauty and Food Services - SARL - BFS

Siège social: 30. Rue Said Aboubaker 1001 Tunis

Capital: 50.000 Dinars Tunisiens (en cours d'augmentation)

Identifiant unique : 1268077/L

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/03/2020 enregistré à la recette des finances de rue Ghandi en date du 12/05/2020 sous le N°3557620 quittance N°027824 et enregistré au registre national des entreprises en date du 01/07/2020 , il a été décidé à l'unanimité des associés ce qui suit :

1/ Augmenter le capital social de 10 000 DT et de le porter de 50 000 DT à 60 000 DT ;

2/ Désigner Monsieur Sami Hentati CIN N°04790229 en tant que Co-gérant avec Monsieur Hatem Meziou pour un mandat d'une année renouvelable par tacite reconduction.

2020401697SRLB2

Dissolution de la société

Société «Z . ALU»

S.A.R.L. au capital de 10 000 dinars

Siège social : 06 résidence el Khadra nouvelle Medina ben Arous

MF: 1350202NAM000

RNE : 1350202N

Suivant PV de l'AGE du 05/06/2020, enregistré à la recette des finances El Yasminet le 30-06-2020, sous le n° 20501071 quittance n° M024582, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n° 202043115 en date du 03/07/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mr Khaled Dagdoug en qualité de liquidateur domicilié au 27 Av Taieb Mhiri, immeuble Yasmina Bur n°14. Ariana.

2020401699SRLB2

MCW.TN

SARL au capital de 10.000 Dinars

Siège: LOT N°35 rue de Fouchana, MGHIRA2, Fouchana Ben Arous

MF : 1323741J

En vertu du PV de l'AGE du 08 août 2018 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 18 septembre 2018 sous le N° 18804056 quittance N° M068783 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Ben Arous le 18 décembre 2018, a été décidé la nomination de Mr Massimiliano Novelli gérant de la société et Mr Christian Novelli cogérant en remplacement de Mr Alessandro Flamini. Changement de la dénomination sociale de la société TSA Electronic au MCW.TN.

Et cession des parts sociales.

2020401705SRLB2

Agrément d'un nouvel associé et mise à jour des statuts

Société INO PRIX MARKET - SARL

Siège social : Lot 17, Henchir Ali Bouhmid EL FAHS -1140- ZAGHOUEN

MF: 1521245BAM000

Suivant le Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 18/06/2020 enregistré à la recette des finances d'EL FAHS le 22/06/2020, sous n° 20700556, quittance 16652,

il a été décidé :

1 - L'agrément de Mr Sami Jamaoui titulaire de la CIN n°07585038 délivrée le 17 Avril 2017, en tant que nouvel associé suite à son acquisition de 30 parts sociales qui ont été cédés par Mr Atef Aloui.

2 - La mise à jour des statuts de la société.

2020401726SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société MOUNA OPTIC-SUARL

Capital 10 000

Siège social: 3 Immeubles Ennour - jardin du lac II

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 10 mars 2020 enregistré à la recette des finances du lac le 10 mars 2020 sous n°20701829 quittance n°28015 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises annonce n°202021290 le 12/03/2020 il a été décidé:

Démission de Mme Mouna Sahli

Nomination de Mme Habiba Medallel épouse Sahli.

2020R01959SRUB2

Société Yasmine de Loisirs

SUARL- au capital de 350 000 DT

RDC Immeuble Melika rue du LAC Windermere 1053 les Berges du LAC Tunis

MF : 960267T/A/M/000

En vertu du Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 1 novembre 2019 et enregistré à la recette des finances Soliman le 8 novembre 2019, sous le numéro 19708360, quittance n° 107616, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis, il a été décidé ce qui suit :

1/ Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 et affectation de leurs résultats

2/ Quitus à la gérance pour sa gestion au cours des exercices 2015 2016 et 2017

3/ Désignation de madame Leila BCHIR, Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2018, 2019 et 2020

Dépôt:

Un exemplaire dudit PV a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 26/12/2019.

2020401704SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé du 11/08/2020, enregistré à la recette des finances de Tataouine le 21/08/2020 quittance N°MO53405 sous le N° 20202277.

Monsieur Mohamed Ben el Hadi Elamroussi, titulaire de la carte d'identité nationale N03416422 demeurant Tataouine, a vendu à Monsieur Ali Ben Abdallah Gachita, titulaire de la carte d'identité nationale N° 06522695 demeurant à cité Ennozha Tataouine, la totalité du fonds de commerce de ventes produits différents sis à rue Khaled Iben Walid Tataouine.

Les oppositions sont recevables dans les vingt jours, à compter de la date de cet avis, au local objet du dit acte de vente.

Cet avis, a été publié dans le journal Assabah, paru le 26/08/2020.

2020T00792FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privè enregistré à la recette des finances de Nabeul avenue de France le 10/08/2020 reçu n° 20202168 Sté «Tahricha Nabliya», a vendu à Mr «Tawfik Ben Saleh » la totalité du fonds de commerce consistant en un local sis à l'avenue Hbib Thameur exploité comme restaurant.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du gérant de la vendeuse Mr Jalel Romani demeurant au n° 9 Rue de Libye Nabeul dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel. Cet avis a été publié aux journaux El chourouk et Le Quotidien le 15/08/2020.

2020T00793FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 05/08/2020 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 18/08/2020 quittance n° M 071949 enregistrement n° 20202924 , Mr Mohamed ben Chedhli Dammakh demeurant au 13 rue Elmerrikh Laaouina - Tunis a vendu et cédé tout son fonds de commerce sis au marché municipal central local n° 49 Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des salaisons, fruits secs, épices et des produits alimentaires à Mr Ali ben Belgacem Lajrab demeurant à résidence farah immeuble 1 appt 15 Mourouj 6 - Ben Arous

Toute opposition doit être signifiée à Me Ali Chalfouh à son étude sise au 19 rue Charles De Gaulle - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Passé ce délai toute opposition est considérée nulle et non avenue.

Le présent avis a été publié au quotidien Echourouk le mercredi 26/08/2020.

2020T00794FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant ASSP en date du 12/08/2020 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 27/08/2020 quittance M077607 enregistrement 20203971 Mme Rafiaâ Kochbati demeurant au 11 rue Ibn Mandhour impasse Sidi Amor Boukhtioua - Ariana a cédé à Mme Fatma Blaaj demeurant à la résidence «Ennasr Center» apt -14B - 6ème étage -Ennasr 2 - Ariana le fonds de commerce de pâtisserie qui est exploité au local sis au 02 rue d'Ukranie - Ennasr 1 - Ariana et ce, avec la totalité de ses éléments

Toute opposition devra être adressée à ladite acquéreuse (représentée par Maître Mohamed Ali- avocat à la cour de cassation Port. 22214680) au 26 rue El Aâcha cité Mahrajène - Tunis 1082 et ce dans les délais de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT

Cet avis est paru aux quotidiens «Assabah» et «Le Temps» du 01/09/2020.

2020T00795FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente rédigé par M.Cherif Hanen, dont les signatures sont légalisées à la municipalité de Mornag le 14/08/2020 enregistré à Mornag le 28/08/2020 quittance M034816, Belgacem Bedhief domicilié à jebal rihan bouarada seliana ; a vendu à Marwa Charaiet domiciliée à rue kaakaa ibn amr dawar hicher manouba; le fonds de commerce destiné restaurant sis à route de chala Mornag.

Toute opposition pourra être rendue entre les mains de l'acheteur dans l'adresse du restaurant susmentionnée vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 29/08/2020.

2020R01947FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé daté du 25 Août 2020, enregistré à la recette des finances de Yasminette, Ben Arous le 27 Aout 2020, quittance n° M031617, enregistrement n° 20201509.

Madame Zohra Ayari, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05168307 datée du 23/09/2010 demeurant, 11 rue Hasdrubal Tunis a vendu à madame Sahar Beljeblia ,demeurant avenue de la république ,nouvelle Medina 3 résidence ALKHALIFA ,la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de lavage auto, commerce des accessoires de nettoyage des véhicules et vidange d'huile moteur, avec tous ses éléments corporels et incorporels moyennant un montant de vingt trois mille dinars (23.000.000)

Toute objection relative au prix du bien sera envoyée à l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sis, route de la foire, nouvelle Medina, Ben Arous dans un délai de 20 jours de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne

La présente publication est publiée au journal ESSAHAFA au 29/08/2020.

2020R01949FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privè enregistré à la recette des finances de Carthage Birssa le 27/08/2020 quittance N° M 052789, enregistrement 13203019 Mme Heifa Ben Habib Ben Ahmed Aloui a vendu la totalité du fonds de commerce qui a comme activité institut de beauté dénommé ZEN sis rue Hanoun n° 11 Carthage Birssa à Mme Aida Bent Mohamed Ben Omar Msadaa ep. Ridha Riahi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 29/08/2020.

2020R01951FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 28/08/2020, enregistré à la recette des finances de bouargoub le 31/08/2020, quittance M016852, enregistrement 20200501. Monsieur Saadaoui Abdelkarim Ben Ali résident cité Ezzouhour Bouargoub a vendu à Mme Karima Bent Ayed Taieb résidente cité Maktaa Bouargoub la totalité du fonds de commerce vente habillement et chaussures sis à Av. 7 novembre Bouargoub.

Toute opposition doit être entre les mains de l'acheteuse dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Cette annonce est déjà publiée au quotidien du 3-9-2020.

2020R01977FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé daté du 18/8/2020, enregistré à la recette des finances de Monastir le 21/8/2020, quittance N° M041403 et enregistrement 20203598, la société pâtisserie LA FIESTA, RC B2795582007, MF : 1031543G. a vendu à madame Salouha Bent Ali Mzali, CIN 04141246 la totalité du fonds de commerce exploité comme salon de thé et caféteria et fast - food situé au local n° 23, au cité N° 6 - Monastir.

Les oppositions sont recevables chez l'avocat Sofiene Mzali, à la rue Chedly Kallala -Monastir dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux « Essabeh et le Temps » 27/8/2020, n°IP105391.

2020S00871FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 26/.08/2020, enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 27/08/2020, sous N°20204726, quittance M0059208, Mme Rihab Bent Lazhar jalali a vendu et cédé à Mr Ridha Ben Abdelghani Ben Ahmed Jalali, la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné vente produit alimentaire sis El Hichria.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat le maître Fathia Machoucha à son cabinet sis 92 avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S00873FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privè daté du 17/08/2020 et enregistré à la recette des finances de jemmel le 25/08/2020 N° de quittance M044115 reçu n°20201228 M Adel ben Ibrahim Ben Hassan Falfouwil CIN (04148014) a vendu à Mm Manal ben Kamel ben Amer ben Kassouma cin (08-75885) la totalité du fonds de commerce exploité «vente d'articles en cuir et » parfumerie » situé cité commerciale 5020 jemmel Monastir les oppositions doivent être déposées a l'adresse de vendeur rue Berahma n°125 jemmel dans les délais des 20 jours a partir de la publication au J.O.R.T.

Cet acte a été publié aux journaux Achourouk et le quotidien du 28/08/2020.

2020S00878FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notariale rédigé par maître Moez Antar daté du 06/07/2020 enregistré à la recette des finances D'El Jem le 03/08/2020 ,(reçu n°M031182, enregistrement n°700727) Mr Nasreddine Zouayed demeurant à El Jem, CIN 099382946, a fait donation de la totalité du fonds de commerce sis à rue Assad Ebnou El Fourat El jem Mahdia destiné pour ventes des articles cadeaux et vêtements bébé à Mme Lamia Zouayed demeurant El Jem, CIN03991338

Les oppositions s'effectuent entre les mains de donataire Mme Lamia Zouayed à son adresse sis à 1 Rue Damas El Jem, dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien».

2020S00882FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Matricule fiscal : 1168021/M

Suivant acte S.S.P daté du 17/08/2020 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès reçu n°M035592 n° d'enregistrement 20204348 daté le 17/08/2020, La société MAXI TEL en la personne de son représentant légal Monsieur Abdel Motaleb Ben Amor Ben MARZOUG a cédé à Madame Marwa CHALB la totalité du fonds de commerce sis à rue Abou Elkassem Echabi cité El Manara Gabès exploité pour la vente des téléphones mobiles.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse de Maître Ghassen Marzougui sis au 195 avenue Mohamed Ali Gabès.

2020X01110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Arfaoui Lamjed en date du 19/08/2020 enregistré à la recette des finances de Avenue Taïeb Mhiri Nabeul le 27/08/2020 sous N° 20202313 quittance M057509 la société Salim MF 1651631 F son siège avenue Ettahrir Hammamet représentée par Monsieur Moncef Mziou titulaire de la CIN n°01625096 cède la totalité du fonds de commerce destiné FAST FOOD sise à Diar sidi Slimene Nabeul à Madame Sonia Mhir titulaire de CIN N° 06365087.

Les oppositions devront être adressées auprès du vendeur à l'adresse du fonds cet avis a été publié au journal echourouk le 30/08/2020.

2020X01112FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 10 Aout 2020 et enregistré à la recette des finances Sidi Hessine Tunis le 11/08/2020 (Reçu N° M 052417 enregistrement N° 20201983 Monsieur Mohamed Betoumi (C.I.N n° 02143693) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Chedli Ben Sebti Ben Belgacem Hammami (C.I.N n° 02303520) sise 02 rue 41958 Cité El Zouhour (4) Tunis exploité «boucherie « avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sise 02 rue 41958 cité El Zouhour (4) Tunis exploité dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk daté le 27/08/2020.

2020401690FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 16/06/2020 enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana en date du 19/06/2020 sous le N° 20202896 Quittance M49790 Mr chawki ben

Ammara a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Mounir Trabelsi sise à 208 rue Mostapha Mohsen Borj el Ouzir Ariana.

Les oppositions doivent être faites chez Maître Nabil Dabbous au 5 rue Erriadh Mutuelle-ville Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2020401708FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au Contrat enregistré à la recette des finances Raoued en date du 11/08/2020 (Quittance Mo57640 enregistrement 20202380), Mm Hind Abdaoui CIN n° 11897768 a vendu à Mr Youssef Edhib CIN n° 08304398, tout le fonds de commerce sis à cité Chaker Raoued route borj touil.

Toutes les oppositions se feront à l'adresse du fonds de commerce dans le délai légal.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 02/09/2020.

2020401713FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte SSP en date du 14 et 21 août 2020 enregistré le 24/08/2020 à la recette des finances Menzah 6 sous le n° 20203902 M.et Mmes Taoufik, Dorsaf, cyrine et Férihane Cherif demeurant au 02 rue Mahmoud Annabi Menzah 6 ont vendu à M. Omar Aloulou demeurant au 11 rue Testour Menzah 5, le fonds de commerce à usage de prêt à porter sis au Colisée n° 32 Menzah 6 Ariana.

Les oppositions doivent être notifiées à l'adresse de l'acheteur dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 28/08/2020.

2020401723FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte SSP en date du 14 et 21 août 2020 enregistré le 24/08/2020 à la recette des finances Menzah 6 sous le n° 20203901M et Mmes Taouflk, Dorsaf, cyrine et Férihane Cherif demeurant au 02 rue Mahmoud Annabi Menzah 6 ont vendu à M. Omar Aloulou demeurant au 11 rue Testour Menzah 5, le fonds de commerce à usage de prêt à porter sis au Colisée n° 40 Menzah 6 Ariana.

Les oppositions doivent être notifiées à l'adresse de l'acheteur dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 28/08/2020.

2020401724FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Bouhaira le 21/08/2020 sous N°20204382, quittance N°M058070, la société Bahija société à responsabilité limitée identifiant unique N°0958340P représentée par son gérant Khemaies Mitatou a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au local N°8 centre commercial « Kanzet » rue lac Victoria les Berges du Lac Tunis dans le commerce des chaussures à la société Frères Belhaj -SFBH société à responsabilité limitée identifiant unique N°0385292N représentée par ses deux gérants Anis Belhaj et Anouer Belhaj,

Les oppositions sont reçues au bureau de Maître Ayari Abderraouf sis au centre « Kanzet » rue lac victoria les Berges du Lac Tunis rédacteur de l'acte ou les deux parties ont élu domicile dans un délai de vingt jours de la parution du présent avis.

2020401727FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location sous seing privé en date du 20/07/2020 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 21/07/2020 reçu N° M025306 enregistrement N° 20301070, Mme Amel Bent Sadoc Ahmed Ali, titulaire de la CIN N° W07048868 et de matricule fiscal N° 1205886/S, loue à Mme Siwar B.Echatawi Titulaire de CIN N°07177803, Tout le fonds de commerce sis à rue Elbiaa Ezzahra - Ben Arous pour usage de coiffure pour dame et esthétique et vente de produits dérivant, pour une période d'une année renouvelable commençant le 01/08/2020.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens «Echourouk» et «Le quotidien» du 26/8/2020.

2020T00787FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 01/07/2020, enregistré à la recette des finances Ezzahra le 21/07/2020, enregistrement n°20301072, quittance n° M025314. Mr MOHAMED Rostom Ben Mohamed Essayed Boujelbene et Mme Marwa Bent Moncef Ben Mohamed Fitouhi ont loué pour la société Marobel Sarl société encours de constitution tout le fonds de commerce exploité au café, situé au 76 avenue Habib Bourguiba Ez-zahra 2034 Ben Arous.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains du locataire domicilié au 76 avenue Habib Bourguiba Ez-zahra 2034 Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le quotidien le 1 septembre 2020.

2020R01946FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 25/08/2020, enregistré à M'saken le 26/08/2020 sous le numéro 20301984 quittance 63369, Mr Salem ben Arous, titulaire de la carte d'identité nationale N°O2874821, a loué à Mme Warida Ben Hamouda, titulaire de la carte d'identité nationale N°05534354, la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à cité ennour à M'saken, et qui est constitué en une boulangerie pour une durée de trois ans du 01/09/2020 au 31/08/2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux le quotidien et achourouk en date du 29/08/2020.

2020S00879FCCC3

Location d'un fonds de commerce « Gérance Libre»

Suivant Acte SSP en date du 28/12/2017, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 07/05/2018 sous N°18301503 Quittance N°M027844, Mr Mounir Sayem, titulaire de la CIN n° 02910703, a loué à Mr Yahya Zayane, titulaire de la CIN n° 009286222, la totalité du fonds de commerce du local commercial (MF: 0108525/S) sise à Rue Colonel Garnaoui - Khézama Est Sousse avec leurs éléments corperels et incorporels. Pour une durée de 22 mois renouvelables à partir du 06/12/2017 et finissant le 6/10/2019. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S00880FCCC3

Location de deux fonds de commerce

En vertu de deux actes enregistrés à la recette de Jerba le 16/06/2020 sous le numéro 20301558 et 20301559, Mr Fethi Bel Haj Younes demeurant à Jerba titulaire de la CIN 03427864 a loué au profit de Yassine Bel Haj younes et lazhar Bel Haj younes la totalité du deux fonds de commerce exploités le premier pour vente de pneumatiques et le deuxième pour vente accessoires autos sises à la Route Zarzis Essouani Houmt Essouk Jerba.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet annonce a été publiée dans le journal «le Quotidien», le 20 août 2020.

2020401687FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 05/03/2020 n° de quittance M030419, n° d'enregistrement 20301281, Mr Zouheir Chedhli donne à titre de location du fonds de commerce (gérance libre) à Monsieur Hamdi Ben Sultan CIN°09812745 son Espace commerce Salon de Thé sis à résidence Nada avenue Moncef Bey 8050 Hammamet avec ses éléments morals et matériels, soient les oppositions concernant la dite location seront adressées à la demeure du maître Ramzi Mahmoudi manaret el Hammamet 8050 Hammamet

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 19/06/2020.

2020401701FCCC3

Location gérance

Par acte sous seing privé daté du 29 Mai 2018, enregistré à la recette des finances de cité Ezzouhour le 6 décembre 2018 sous le n° 18701158, quittance n° M056125, la société Ola Energy Tunisie, (dénommée anciennement Libya Oil) ayant son siège social à l'immeuble Horizon, avenue de la bourse, cité Les Pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n° B174191996, M.F n° 000497Q, a confié en gérance libre à la société d'administration et de gestion des Stations services « SAGESS », Société anonyme, dont le siège social est sis à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse cité Les Pins-Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, inscrite au registre de commerce sous le n° B01193532016, M.F n° 1477397P, la totalité du fonds de commerce consistant en une station service dénommée « OILIBYA» sise à Tunis Rue 4001, Cité Ezzouhour, comprenant 1 baie de lavage et 1shop.

La présente gérance libre est conclue pour une période indéterminée commençant le 1 Juillet 2018. Il peut y fin moyennant un préavis de six mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier notaire ou remis en main propre contre décharge.

Le présent avis a été publié dans le quotidien "Le Temps" du 1 Septembre 2020.

2020401715FCCC3

Location gérance

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ras Jebel, le 28 Mars 2019 sous le n° 19300771, quittance n° M025465, la société d'administration et de gestion des stations services "SAGESS", société anonyme, dont le siège social est sis à l'immeuble Horizon, avenue de la bourse cité les Pins -Berges du Lac 2-1053 Tunis, Identifiant unique 1477397P, a confié en sous-location gérance à la société Mehdi Khouja Trade distribution (MKTD), sise à la rue de l'Agent zone industrielle El Bousten- 2036 Soukra Ariana, inscrite au registre de commerce sous le n° B03191222015, identifiant unique n°1422299P, un shop faisant partie intégrante de la station service " Oilibya" sise à l'Autoroute A4 vers Bizerte Utique.

Ce shop est loué pour une activité de restauration rapide vente de boissons, biscuiterie, confiserie, journaux, tabac et accessoires divers utiles aux automobilistes et à la clientèle de la station service.

La présente gérance libre est conclue pour une période d'une année commençant le 1 Janvier 2019 et finissant le 31 décembre 2019.

Le présent avis a été publié dans le quotidien « Le Temps » du 1er Septembre 2020.

2020401716FCCC3

Location gérance

Par acte sous seing privé daté du 17-12-2018 enregistré à la recette des finances de Ras Djbal le 17-12-2018, sous le n° 20300722 quittance M017824, la société OLA ENERGY Tunisie ayant son siège social à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse, cité Les Pins -Les Berges du Lac 1053 Tunis, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n° B174191996 identifiant unique n° 000497Q/A/M/000, a confié en gérance libre à la Société d'administration et de gestion des Stations- services « SAGESS», société anonyme, dont le siège social est sis à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse cité Les Pins-Berges du Lac2 - 1053 Tunis, la totalité d'un fonds de commerce consistant en une station service sous la marque "OILIBYA" sise à Tunis Autoroute A4 vers Bizerte Utique, comprenant notamment 1 shop, 1 aire de distribution comprenant un auvent à quatre pieds, 2 bureaux, 1 dépôt, 1 local technique, salle de prière et 2 blocs sanitaires.

La présente gérance libre est conclue pour une période indéterminée commençant le 1 Janvier 2019 prenant fin moyennant un préavis de six mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier notaire ou remis en main propre contre décharge.

Le présent avis a été publié dans le quotidien "le Temps" du 1 Septembre 2020.

2020401717FCCC3

Location gérance

Par acte sous seing privé daté du 17 Janvier 2020, enregistré à la recette des finances de Radès le 19-2-2020 sous le n° 20700826 quittance M003787, la société OLA ENERGY Tunisie, ayant son siège social à l'immeuble Horizon avenue de la Bourse, Cité Les Pins -Les Berges du Lac 1053 Tunis inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n° B174191996, identifiant unique 000497Q, a confié en gérance libre à la société Bouajila d'exploitation des Stations - Services "SOBESS", Société à responsabilité limitée, dont le siège social est route de Gabès 4232 Kebili Nord Kebili, Identifiant unique 1583995B, la totalité d'un fonds de commerce consistant en une station service sous la marque « OLA ENERGY " sise à Kebili centre comprenant notamment 4 baies de lavage, 1 shop et une piste avec auvent.

La présente gérance libre est conclue pour une période de deux ans, commençant le 1 Janvier 2019 et, prenant fin le 31 décembre 2020 moyennant un préavis de 4 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier notaire ou remis en main propre contre décharge.

Le présent avis a été publié dans le quotidien « Le Temps » du 1 Septembre 2020.

2020401718FCCC3

Location gérance

Par acte sous seing privé daté du 23 décembre 2019, enregistré à la recette des finances de Sfax le 16-1-2020 sous le n° 20300165 quittance M006703, la société OLA ENERGY Tunisie ayant son siège social à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse, Cité Les Pins -Les Berges du Lac 1053 Tunis, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n° B174191996, identifiant unique n° 000497Q/A/M/000, a confié en gérance libre à Monsieur Mohamed Ben Ahmed Hammami, Commerçant, demeurant à Zone industrielle Poudrière 2 Usine Hammami de confection Sfax , la totalité d'un fonds de commerce consistant en une station service sous la marque « OILIBYA » sise à Sfax avenue du 5 Août route de Mahdia, comprenant notamment 1 baie de service, 1 baie de lavage.

La présente gérance libre est conclue pour une période de deux ans commençant le 1 Janvier 2020 et finissant le 31 décembre 2021 renouvelable pour une période de 3 ans, sauf dénonciation moyennant un préavis de quatre mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier notaire.

Le présent avis a été publié dans le quotidien le «Temps» du 1 Septembre 2020.

2020401719FCCC3

Fin d'un contrat de gérance libre

La société OLA ENERGY TUNISIE ayant son siège social à l'immeuble Horizon avenue de la Bourse, cité Les Pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n° B174191996, identifiant unique n° 000497Q, informe les tiers que le contrat de gérance libre conclu avec Monsieur Ismail Ben Othmane Karaouli, demeurant à Gafsa avenue Taieb Mhiri, identifiant unique n° 0138440E, portant sur la location gérance d'un fonds de commerce consistant en une station service sous les couleurs «OLA ENERGY» sis à Gafsa avenue Taieb M'hiri, a été résilié le 10 Février

2020 et ce en vertu d'un acte de résiliation daté du 4 Février 2020 enregistré à la recette Farhat Hached Gafsa le 21 Février 2020 sous le n° 20900934 Quittance n° M007137.

Le présent avis a été publié dans le quotidien "le temps" du 1 Septembre 2020.

2020401720FCCC3

Fin d'un contrat de gérance libre

La société OLA ENERGY TUNISIE ayant son siège social à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse, cité Les Pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n° B174191996, identifiant unique n° 000497Q, informe les tiers que le contrat de gérance libre conclu avec Monsieur Badreddine Ben Ahmed Barnat demeurant à Souani Houmet Souk Jerba Mednine, identifiant unique n° 0960642X, portant sur la location gérance d'un fonds de commerce consistant en une station service sous les couleurs «OILIBYA» sis à Souani Jerba, a été résilié le 2 Octobre 2019 et ce, en vertu d'un acte de résiliation daté du 2 Octobre 2019, enregistré à Jerba le 27 février 2020 sous le n° 20300834 Quittance n° M020122.

Le présent avis a été publié dans le quotidien "le temps" du 1 Septembre 2020.

2020401721FCCC3

Fin d'un contrat de gérance libre

La société OLA ENERGY TUNISIE ayant son siège social à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse, cité Les Pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n° B174191996, identifiant unique n° 000497Q, informe les tiers que le contrat de gérance libre conclu avec Société Retail Petroleum Services, dont le siège social est au 3-4 rue 8368 résidence Omar Bloc A 1073 Moniplaisir -Tunis, identifiant unique n° 1075011W, portant sur la location gérance d'un fonds de commerce consistant en une station service sous les couleurs «OLA ENERGY TUNISIE» sis à l'avenue de 1er septembre route X2 1003 Tunis a fait l'objet d'un avenant signé le 30-12-2019, en vertu duquel il a été convenu de mettre fin au contrat de location gérance le 31 Mars 2020 .

Le présent avis a été publié dans le quotidien « le temps » du 1er Septembre 2020.

2020401722FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Constitution d'une association sportive l'Elite de finance adresse 271 rue Ali Douagi Yasminet Medina Jadida Ben Arous.

Le président Taoufik Chalouati les membres Wael Chabbi trésorier Hatem Ben Salah secrétaire général Hsan Afnouch vice-président et Mohamed Dridi chargé de media. L'association a pour objectif de divertir les travailleurs, de cultiver leurs talents sportifs et de les élever aux plus hauts niveaux éthiques et se spécialiser au mini foot.

2020R01942APSF1

Constitution de syndicat

Conseil Tunisien des Architectes d'Intérieur

Sur la base du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 16 juillet 2020, enregistré à la recette des finances de Gremda le 07/08/2020 sous le Numéro M055004 et le communiqué déposés au gouvernorat de Sfax le 11 Août 2020, le syndicat nommé conseil Tunisien des architectes d'intérieur a été constitué par tous les architectes d'intérieur exerçant la profession qui ont accepté les statuts et qui y sont membres.

Ce syndicat est régi conformément aux dispositions du code de travail notamment les articles 242 à 257.

Il est siégé à la rocade Bourguiba de kaied Mhamed vers gremda, Sfax.

Le conseil est dirigé par un bureau constitutif composé de :

M. Gassara Abdallah: Président

Mme. Mabrouk Manel : 1ère Vice-présidente

M. Fourati khalil : 2ème Vice-président

Mme. kacem karima : Secrétaire générale

Mme. Neji Manoubia : Secrétaire générale adjointe

M. Sghaier Abdelhedi : Trésorier

M. Majdoub Houcem: Trésorier adjoint

M.Laadhar Mohamed : Membre

M. Elamin Mohamed Mahdi: Membre

2020X01111APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques Cabinet Chaker avocats

M.F : 1139464/A/A/M/000

TEL : 71.257.859

A la demande : de la BIAT chez ADR 5 rue talleyrand Tunis.

Contre : Moncef Chaabane Sghaier CIN N°1416420 sis à Rafraf 32 rue Ben Jazzer.

A la diligence de Cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet de TF 43025 Bizerte consistant en un terrain de 147 m2 sis à l'angle rue ben jazzer Rafraf comprenant un logement au RDC de 132 bâtis composé d'une véranda, salon, 2 chambres, cuisine salle de bain et garage et un étage de 60m2 bâtis de 2 chambres.

Mise à prix : 117.150.000d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 29/09/2020 devant le Tribunal de 1ère instance de Bizerte à 9H00.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2020T00789VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nadia Makhlouf

Avocate à la cour de cassation

La partie poursuivante : North Africa international Bank, société anonyme, RC n° B1101511997, Siège social : Avenue Kheireddine Pacha, lotissement Ennassim, Monplaisir 1002 Tunis Po Box 485-1080 Tunis, représentée par son avocat Maître Nadia Makhlouf, Avocat à la cour de cassation, MF 324041H, 12 rue de voile, appt n° 6, 2ème étage Bab El Khadra -1006 Tunis,

La Partie Saisie : El jilani Ben M'barek Es-said, gérant de société, CIN n° 00339885 domicilié à rue Khadouja Themri n° 5 El manar 1 Tunis, et aussi au cabinet maître Sara Zohdi, sis au 19 rue de Marseille Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Nadia Makhlouf, Avocat à la cour de cassation, 324041H, domicilié à son étude sise au 12 rue de voile, appt n° 6, 2ème étage Bab El Khadra – 1006 Tunis.

Propriété Saisie : La totalité du titre foncier n°41949 Ben Arous nommé "Renée I", d'une superficie de (04h 58a 08c), sis à Borj ghorbel entre Radès et El madina el jadida gouvernorat de Ben Arous près de la route nationale n°1.

Le titre est constitué : - d'une ferme agricole avec un puits et cultivé d'arbres fruitiers avec une clôture de 2 à 3m de hauteur.

- Ecurie de 40 m2 faite de matériaux légers,

-Villa haut standing de 470m2 avec un rez de chaussée composé d'un salon salle à manger, 4 chambres, cuisine, salle de bain, salle d'eau, et 2 balcons, bien équipé de marbre et fenêtres de bois de luxe, reliée aux réseaux publics.

Ses limites: du nord, du sud et de l'ouest des propriétés appartenant à autrui, de l'est une rue goudronnée appartenant au même titre.

Mise à prix : Six millions quatre cent soixante cinq mille cinq cent cinquante dinars (6.465.550,000 D) sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : La vente du titre foncier 41949 Ben Arous nommé "Renée 1", s'effectuera le 08 octobre 2020 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du Tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite de l'immeuble objet de l'adjudication s'effectuera tous les jours de la semaine. Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers, il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du Tribunal de première instance de ben Arous, ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Nadia Makhlouf, Avocat à la cour de cassation, 12 rue de voile, appt n° 6 , 2ème étage Bab El Khadra -1006 Tunis.

2020T00796VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40% étude maître Younes Hached avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2éme Etage, Menzah 8 Ariana

TEL : 71.709.778 -71.709.776

FAX : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK), Société Anonyme, représentée par son directeur général, RC n°B16641997, ayant son siège social à 32 rue Hédi Karray 1082 Tunis, B.P.20 -1002

Tunis, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached, sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2éme étage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2éme Etage, Menzah 8, Ariana

La partie saisie : Lotfi Ben Abdelaziz Guiga, Gérant, titulaire de la CIN n°00000297, ayant son domicile à 08 rue Ibn El Jazzar Megrine, Ben Arous.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n° 58777 Ben Arous, dénommé "Guiga" d'une superficie totale de 66456 m2, sis au bord de la route expresse El Morouj - Mhamdia via Fouchana, gouvernorat de Ben Arous.

Sa superficie de (Ca 56 Ar 64 H 06 // 66456 m2) est répartie comme suit :

- Une première parcelle, numéro 17, d'une superficie de 9413 m2, labourée, à vocation agricole.

Le reste de la propriété comprend les parcelles numéro 21, 22, 23, 25, 26 et numéro 27 d'une superficie totale estimée à (Ca 00 Ar 73 H 04) et qui ne conviennent pas à l'exploitation agricole car elles sont partagées avec d'autres propriétés et sont utilisées pour le passage, l'arrosage et un cimetière.

Par conséquent, les parcelles appropriées à l'exploitation sont uniquement les parcelles n°17 et 19.

Les charges: Le titre objet de la vente est grevé des charges suivantes :

-Hypothèque volontaire à hauteur de 2.000.000,000 dinars inscrite le 24/05/2012 au profit d'Amen Bank.

- Saisie conservatoire à hauteur de 850.927,536 dinars inscrite le 07/07/2017 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 07/01/2020 au profit d'Amen Bank.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 18/05/2020 au profit de saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (459.744,000)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu Mardi le 22/09/2020 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine. Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2020T00797VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 28/09/2020 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de première instance de Mahdia.

La partie poursuivante : Arabe Tunisian Bank, société anonyme, son matricule fiscal est Q.14161 et représentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY, son matricule fiscal est 974893N/A/M/000, demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur : Taher Ben Rachid Ben Taher Kacem, directeur commercial de société, sa carte d'identité n°08295323, demeurant au 35 avenue de la république Sidi Alouane, gouvernorat de Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, Immeuble Selten- Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : Un terrain constructible clôturé au mur avec un entrepôt et situé à Jinan ibn Maryam dans la commune de Sidi Alwan, gouvernorat de Mahdia, sa superficie est 369 m2, dont les frontières du sud une route, de l'est Ahmed Riad Mbarek du nord les héritiers de Muhammad al-Mahdi Mbarek et une route à l'ouest.

Mise à prix: (70680 DT) après selon le rapport de l'expert «Mounir Hadj Khalil»

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation: Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

2020S00874VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 29/09/2020 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de première instance de Sousse -2-.

La partie poursuivante: «attijeri leasing» société anonyme, inscrite au registre de commerce de Tunis Sous le N° B125651997, et présentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY, son matricule fiscal est 974893N/A/M/000, demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

le débiteur : Olfa Bent Abdelaziz Erkik, Gérante de société, sa carte d'identité n°04773950, demeurant à avenue n°7 Tayeb Mhiri au 3ème étage, appartement n° 12 Ariana-Tunis (caution solidaire de société Arifi de transport et de matériaux de construction SARL son matricule fiscal est 1070153N/P/M/000).

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten- Sousse (Matricule fiscal : 108. 166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : Tout l'appartement n° B2020, au 4éme étage, bloc B résidence Neptoun, dont la superficie est 72.25 m2, situé à chatt mariem, au bord de la mer tantana, à Akouda, Gouvernorat de Sousse.

Mise à prix : (216750 DT) selon le rapport de l'expert «Mansour Ebn Hadj Kalifa».

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation :

Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sousse -2.

2020S00875VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 29/09/2020 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de première instance de Sousse -2-.

La partie poursuivante : Banque internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, son matricule fiscal est 000110F/P/M/000, représentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY, son matricule fiscal est 974893N/A/M/000, demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur : Mohamed Salah Ben Majid Jbeli, gérant de société sa carte d'identité n°04259638, demeurant à l'Ariana 2 rue moulezem Bejaoui manzah 5, Gouvernorat de Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten Sousse (Matricule fiscal: 108.166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : Tout l'appartement n°107, sis au 1er étage, dont la superficie est 120 m2, de tout le block C, situé à l'angle de 2 rues de Salaheddine Elayoubi et Elmaamoun, au sein de la zone municipale, à Bhaier, Hammem Sousse, Gouvernorat de Sousse.

Mise à prix :(126 mille DT, après selon le rapport de l'expert « Mansour Eben alhadj Khalifa»

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sousse -2-.

2020S00876VEPA1

Vente aux enchères publiques

L'adjudication aura lieu le lundi 28/09/2020 à 9 H du matin et suivant devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

Poursuivant : 1/ Nizar, Nadhem et Salem Ben Mohamed Benkhlifa Hlaoui, 2/ Saida Ben Mohamed Ben Hédi Ben Asfoun, les hommes ouvriers, la femme fonctionnaire, demeurant à rue El Khotr Rejiche gouvernorat de Mahdia.

Débiteur saisi : 1/ Nour Alhouda Ben Mahmoud Cheik 2/ Fakher et Ramzi Ben Mohamed Ben khlifa Hlaoui, la première femme ou foyer et les autres ouvriers, demeurant à rue Remada Ksour Essef gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Anis EL Arbi, avocat à la cour de cassation, sis à l'avenue 2 mars Mahdia immeuble chatti 2ème étage bureau n7.

Immeuble objet de la poursuite : tout l'immeuble situé au coté ouest de la rue de Remada Ksour Essef gouvernorat de Mahdia ; il s'agit d'un appartement à entrée et escalier distinct lié à la rue, la superficie de l'escalier est de 6 m2 se composant d'une première salle d'une longueur de 7.55 m et d'une largeur de 3.00 m et une deuxième salle d'une longueur de 3.97 m et d'une largeur de 3.00 m et une 3ème salle d'une longueur de 5.50 m et d'une largeur de 3.00 m et d'une cuisine se composant d'un armoire, d'une longueur de 4.05·m et d'une largeur de 3.00 m et d'une salle de bain d'une longueur de 3.00 m et d'une largeur entre 1.53 met 1.80 m. l'appartement est annexé d'un balcon d'une superficie de 12 m.

Tout l'immeuble abritant du coté nord - Jaber hlaoui du coté Est la rue de Remada du coté Sud -habib hlaoui du coté ouest sami hlaoui la superficie totale de l'immeuble sans considération du balcon est de 109 m².

Mise à prix : Quarante huit mille quatre cent soixante dix dinars selon l'évaluation de l'expert Hamdene Soua sur ordonnance sur requête du président de 1ère instance de Mahdia sous le n°17962020 du 19/06/2020. Remarque : La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours pendant les heures de travail.

2020S00884VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre de commerce sous le n°B 187881996, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Boujelben Lasaad Ben Abdelhamid, titulaire de la C I N n° 01341070, demeurant à avenue Habib Bourguiba, rue Ibn Zaydoun n°13, Elain Km 5, Sfax.

* Avocat Poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour d'appel, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n °42, 1er étage, n°5, Sfax.

* Immeuble saisi : Il s'agit d'un étage de villa sis à route El Ain km 5 Sfax à 60 m de la route principale et prés des locaux commerciaux et des écoles d'une superficie couverte de 276 m² avec terrasse de 18 m² et un escalier indépendant de 40 m² couvert. Il se compose d'un salon, séjour, cuisine et 3 chambres à coucher avec chacune une douche, le toit avec staff et tout en marbre, les portes en super bois et les fenêtres en aluminium et en fer, Il est équipé de l'électricité, de l'eau et d'un Chauffage central. Par le nord rue Elmourouj , est Maki Mohamed, ouest Abdallah et Fayçal Boujelben et par le sud Boujelben Mohamed.

* Mise à prix : Deux cent quatre vingt dix mille dinars (290.000.000 D) sans les frais.

* Date et Lieu de L'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à n °4 rue Aloulou Ahmad prés de la CNSS Sfax,

Mercredi 30 septembre 2020 (30/09/2020) à partir de 9 heures.

* Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n° 5 ,Sfax et ce aux mêmes horaires.

2020X01100VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques sur saisie immobilière

Immeuble El INTILAKA BLOC B 2 – 5éme étage Sfax

TEL 74296008 FAX 74 296 014

Poursuivant : Fradj ben khlifa twil travailleur à l'étranger le siège de leur intelligence dans ce dossier au bureau de maître Abbés Abdelfatteh avocat auprès de la cour de cassation, immeuble El intilaka Esc 82 - 5ème Etage app n° 4 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abbés Abdelfatteh avocat auprès de la cour de cassation, immeuble El Intilaka Esc B2 5éme Etage app n° 4 SFAX.

Partie Adverse : Abdul Majeed bin Kilani Alhzami demeurant rue Al-Hadi Shaker Zanka n 1 chebba mahdia Son siège se trouve dans le bureau de son avocat, M. Mukhtar Shushan, situé au 87 rue Al-Tayeb Al Muhairi, Mahdia, immeuble mis en vente : Toute la boutique située route Al-Mina Al-Shabbah s'ouvre sur la route principale est destiné à vendre des légumes et des fruits en longueur 3, 47 m du côté sud en longueur 5, 16 m du coté est, et en longueur de 3, 80 m du coté nord et l'ouest en longueur de 5, 32 m. Sa surface couverte est de 24 m m. limité du coté sud et est par la partie adverse et du nord par route principal, et à l'ouest, un deuxième entrepôt destiné à la vente de prêt .. à-porter

La Mise à prix : La valeur des immeubles est estimé par les deux experts Madame Héla ben Mahfoudh et Monsieur Najib Mtibaa au cours de l'affaire N° 2122 du 05/06/2018 par 37280 dinars

Date et lieu de l'adjudication :

Est fixée pour le mercredi 19/06/2019 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2

Visite de l'immeuble :

Est possible tous les jours de 8h à 17h pour tout supplément d'information consulté le cahier des charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne ayant consigné le tiers de la mise à prix. Elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2020X01113VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M. F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque internationale Arabe de Tunisie, Société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au RC sous le N° B187881996 et à Sfax en sa succursale

Partie saisie : Anis Hachicha, menuisier, titulaire de la CIN n° 08851489, demeurant à route de Tunis km2.5 impasse «Hajra» Sfax 3002

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un appartement sis au premier étage de la propriété située à Sfax, sur la route de Tunis km3 à rue «fleur de printemps», à environ 500 m de la route principale. La superficie de l'appartement, qui est en cours d'achèvement et n'est pas complètement construite, est d'environ 152 m2. Il contient un salon suivi d'un balcon oriental * un séjour qui ouvre sur le dit salon * un petit couloir * une cuisine non encore équipée qui suit un balcon ouvrant sur l'ouest et * une suite de nuit qui contient 2 chambres pour enfants, un petit hall, un petit espace non couvert pour la ventilation, une -salle de douche inachevée, une suite pour les parents qui comprend une chambre, un petit couloir et une salle de douche privée non équipée

Les murs intérieurs et extérieurs de l'appartement sont entièrement enduits de ciment, les principaux réseaux électriques et sanitaires sont concentrés. Le plafond est en stuff, tout le sol est en ciment et il n'y a aucun équipement en bois ou sanitaire. Les escaliers menant à l'appartement sont communs avec l'appartement qui la limite du coté sud. Ils sont encore à leur première étape avec du ciment uniquement.

La construction est limitée de l'Est par rue fleur du printemps d'où son entrée principale, de l'ouest par Ghram, du

sud par les escaliers communs et l'appartement de Riadh Hachicha et du nord par Rekik

La mise à prix : 54.600.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 05/10/2020 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : s'effectue chaque jour dans les heures de travail.

2020X01114VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet : Maître Jamoussi Mohamed Sofiène Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096 et Fax: 74.201.001

Le Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi , 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Société la prospère immobilière (debitrice-hypothécaire) société à responsabilité limitée représentée par son gérant Hatem Kilani inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ére instance de Sfax sous le N°25171302010, Matricule fiscal est de 1170502W dont le siège social est situé à Sfax Route de l'aéroport Km2 Sfax Sud.

Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, avocat, 44 avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'un commandement valant saisie immobilière fait par Huissier Notaire Mimoun Moalla sous le n°28147- le 16/6/2020 et inscrit au titre foncier, N°102374 Sfax le 22/6/2020 vol. Sfax 2020/2 sous N°1310 et suite d'un commandement inscrit valant saisie immobilière fait par le même huissier notaire sous le N° 28147 le 22/6/2020 sur la totalité de la propriété enregistrée représentante par une parcelle du terrain de nature résidentielle objet de titre foncier N°102374 Sfax dénommé *Kilani* de superficie est de 2462 m2 située à l'ouest et au loin à environ 1 Km de Sfax entre les Routes N°20 et N°22 Sfax(Route de l'aéroport Km 1.5) inscrite au registre foncier indiqué sous N°9687 vol 01/2010 le 27/12/2010 .

Sur cette parcelle de terrain existe une construction d'un immeuble moderne qui contient deux suites :

- La première suite située au coin ouest-sud où existe un immeuble composé d'un rez de chaussée et de 7 étages supérieurs.

* Le rez de chaussée contient 2 locaux commerciaux de superficie couverte est de 370 m2.

* Les étages supérieurs contiennent des appartements exploités de différents espaces et contenus, de superficie couverte est de 2600 m2.

- La deuxième suite située au coté nord où existe un immeuble composé d'un rez de chaussée et 4 étages supérieurs,

*Le rez de chaussée y se trouve un local exploité comme salon de thé au coin nord ouest son superficie totale est de 200 m2 environ et le reste de rez de chaussé y se trouve trois appartements .la superfcie de ces appartements est de 650 m2.

* Les étages supérieurs contiennent des appartements exploités de différents espaces et contenus la superficie de ces étages est de 3400 m2 environ et du coté Est de la deuxième étage supérieur se trouve aussi une construction de piscines non couverte.

Au coté Est de la propriété se trouve aussi une entrée pour parking sous sol de superficie couverte est de 2000 m2 environ qui accueil 70 voitures.

Les Limites de la propriété : du coté Nord Rue Ibrahim Ibn Aghlabde coté Sud voisin de titre foncier N°51075 Sfax et titre foncier N°45269 Sfax et Route principale GP14 Route de l'aéroport de coté Est titre foncier N°25 1542 Sfax et du coté ouest Rue.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 4.000.000.000D sur toute la propriété inscrit le 12/9/2011(vol 2/2011 sous N°2409) au profit ATB.

- Opposition conservatoire sur toute la propriété inscrite le 21/5/2020 (vol 02/2020 N°990) au profit ATB

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 2216/2020 (vol Sfax 2/2020 sous N°1310)

Mise à prix : est fixée à dix Millions six cent quatre vingt Milles Dinars (10.680.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le Mercredi le 07 Octobre 2020 à partir de 9h00 du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 3.560.000.000D par

l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers ils doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2020X01116VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet : Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ére instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis, demeurant route Menzel Chaker Sfax, son domicile l'étude de son avocat maître Mohamed Sofiène Jamoussi 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1)Lasaad Ben Mohamed El Hédi Ben Ali Elaouey (débiteur) ouvrier titulaire de la CIN N°05344976, demeurant sur la route de Menzel Chaker Km 11 Khazenet Kassas Boumarra Sfax.

2) Hamadi Ben Boukthir Elaouey (caution hypothécaire) ouvrier titulaire de la CIN N°05355839 y demeurant sur la route de Menzel Chaker Km11 Khazen et Kassas Boumarra Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'un commandement valant saisie immobilière fait par huissier notaire Anouar Saadaoui sous le N° 7290 le 25/2/2020 et inscrit au titre foncier N°112042 Sfax le 29/06/2020 vol Sfax 02/2020 sous N°1382 et suite d'un commandement inscrit valant saisie immobilière fait par le même huissier notaire sous le N° 7290 le 29/6/2020 sur la totalité de la propriété enregistrée représentée par une parcelle du terrain agricole semi triangle , où existe une structure de bâtiment sans toit de longueur est de 2m.5 et le reste de superficie est abandonné, Terre en pierre au bord de piste agricole située à la Route de Menzel Chaker km 11 Sfax au lieu nommé

Kassas Boumara à droite de la Route envers Route Aguareb Sfax loin de la Route 1.5 km environ qui est une piste mène au domestiques à la propriété Mezghani et Khtari et objet de titre foncier N°112042 Sfax dénommé *El Yasmine* de superficie est de 874 m² qui représentant la parcelle N°108 au plan Zone Khazenet

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 15.000.000 D sur toute la propriété inscrit le 14/2/2012(vol 2012/02 N°326) au profit de l'ATB

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 29/6/2020 (vol Sfax 2020/02 sous N°1382)

Mise prix : est fixée à vingt cinq milles cinq cent dinars (25.500.000 D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le Mercredi le 7 octobre 2020 à partir de 9h00 du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 8.500.000D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr .le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter L'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

2020X01117VEPA1

Vente aux enchères publiques - deuxième avis Après réduction

Poursuivant : Etablissements Masmoudi représent par son gérant Abdellatif Masmoudi CI N 01162754, démenant route mehdia km 7 Sfax avocat poursuivant : Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage Sfax.

Parties saisies : Heritiers Heidi Trabelsi; Latifa Aydi CIN 01065425, Abouda trabelsi CIN 05302447, Dalila trabelsi CIN05382603, malika trabelsi CIN 05376262, amel Trabelsi CIN 053766269, doha trabelsi CIN 08889925, Mohamed Ali trabelsi CIN 11041242, demmerants route Mehdia km7 Sakiet deir Sfax.

Immeubles saisis : La totalité de l'imeuble sis route mehdia km7 sakiet deir impasse chabchoub Sfax de superficie 68 m², délimité au sud derbel au nord ruelle à l'ouest passage d'où l'entrée et à l'est Hami composé d'une cour et un escalier constitue de 2 pieces ; salon cuisine et salle douche, l'état de l'immeuble modeste.

Mise à prix : onze mille seize dinars (11016.000 D)

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le Lundi douz octobre deux milles vingt (12/10/2020)

à partir de 9 heure dans le cadre d'affaire 5411 à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

Visite de l'immeuble : l'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail administration pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2020X01118VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabais de 40%

Etude Me Mohamed Tahar Turki

Avocat à la cour de cassation. 31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le mercredi 23/09/2020 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 et conformément au cahier de charge objet de l'affaire n° : 1317 ventes aux enchères publiques et conformément à la décision rendue par la cour à l'audience du 29/7/2020 de reporter l'audience pour cause grave conformément à l'article 433 cpcc.

Partie poursuivante : Banque Tunisienne de solidarité, société anonyme en la personne de son représentant légal, demeurant dans son siège social 56 avenue Mohamed est dans Son domicile élu chez Maître Mohamed Tah81Turki, avocat à la cour de cassation 31 Avenue Farhat Hached Sfax Son, registre de commerce au tribunal de 1ére instance de Tunis est B1162831997 (Créancier)

Partie saisie : Nasser Harb Carte d'identité nationale numéro 05366500 demeurant à cité el Habib 2 Sfax et au siège de son travail route de Gabés km5.5 Kassas le marché du vendredi (Débiteur)

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation. 31 avenue Farhat Hached Sfax. Matricule fiscal: 630104/N/A/P/000

Immeuble saisi : Les trois quart (3/4) dans l'indivision du terrain objet de la vente sis à la route de l'aéroport km 9 Sfax, et plus précisément dans la zone d'El Hageb sur une rue subsidiaire desservie par le côté nord-ouest de la route et qui fait environ 300m dans une zone à forte population et qui est facilement raccordable à l'eau courante et à l'électricité est limité au sud-ouest par un passage d'accès de 5m de largeur et au nord est par Sieur Slim Dammak et au sud-ouest par une rue et au nord-ouest par Sieur Rachid Dammak.

Ce terrain a été acquis par la partie saisie en vertu du contrat daté du 13/6/2013 et enregistré à la recette des finances de l'avenue Habib Bourguiba Sfax le 23/9/2013 sous le numéro 13103921.

Conformément au rapport et au plan, de l'expert judiciaire commis suivant ordonnance du président du tribunal de 1 ère instance de Sfax2 du 18/1/2019 sous le numéro 3750 ce terrain est clôturé au nord-ouest par un mur d'une hauteur de 2.20m et aux cotés sud est sud-ouest, sud est nord est, par des coins construits.

Ses mesures: - commençant par le côté-sud est nord-est vers le sud-ouest avec une façade sur l'entrée de 27.75 m pour se diriger vers le nord-ouest avec une façade sur une rue 29.50 m et puis vers le nord-est 25.80 m puis vers le nord-ouest 1.35 m se dirigeant vers le nord est 3.50 m. pour rejoindre le point de départ vers le sud-est 30.70 m. Ce terrain ayant une superficie totale de 845 m2 et renfermant au côté nord-ouest nord est 4 poutres de fondation en bétons armés d'une hauteur de 70 cm.

Tous ceci conformément au PV de saisie immobilière opérée par l'huissier-notaire Me Norhén Hadj Taeib le 27/11/2019 sous le n° 5 149 signifié à la partie saisie par le même huissier notaire suivant son PV du 28/1112019 n 5149 et le Rapport de l'expert judiciaire Mr Mohamed Walha du 9/2/2019 commis suivant ordonnance du président du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 du 181112019 sous le numéro 3750 ; et qui a estimé le prix de totalité du terrain objet de la vente soixante mille dinars (60.000,000 DT).

Mise à prix : Suite à la décision rendue le 19/2/2020 par la chambre des criées du tribunal de 1 ère instance de Sfax 2 dans l'affaire 1317 de rabaisser la mise à prix de 40% elle sera fixée "à vingt sept mille dinars (27.000,000 DT) pour les 3/4 du bien saisi outre les frais taxés par le tribunal privilégiées et qui sont fixées à 2.811.780 dinars et autres frais divers.

Observations :

La visite de l'immeuble se fait aux jours et heures de travail, la vente se fait conformément aux dispositions ci dessus citées et la consultation du cahier de charge se fait soit au greffe du tribunal de 1 ère instance de Sfax2 soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Pour participer aux enchères publiques il faut consigner le tiers de la mise à prix à savoir 9.000,000 DT.

- L'autorisation du gouverneur est exigée pour les étrangers.

2020X01119VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître MEHREZ BOUSSAYENE

Avocat auprès de la Cour de cassation

« Beussayene Knani et Associés »

Tél: 71..288.688. Fax: 71.288.844

MF : 977905/MAM/000

1) poursuivant : La Banque franco-Tunisienne, S A en la personne de son représentant légal ayant son siège social à Tunis 13, rus d'Alger RC N° B 1111931966 (créanciére hypothécaire).

2) Parties saisies.

- Ridha ben Mohamed el horry, débiteur hypothécaire et solidaire avec la société SOCODAL et demeurant à charguia 1 n° 8 rue 8612 Tunis, et Elisant domicile à la rue Jean jacques rousseau immeuble Babel Bloc « B » 4éme étage - appartement N°7 montplaisir.

Avocat poursuivant : Maître Mehrez Boussayene Avocat auprès de la cour de cassation, Boussayene Knani & Associés, ayant son cabinet au 29 avenue Alain Savary Belvédère 1002 Tunis. MF 977905/MAM/000.

Immeuble saisi : Il s'agit de l'immeuble objet du TF n° 528016 Nabeul dénommé «cheikh kamel» d'une superficie de 17020 m2 situé à machiekht skalba Menzel Tmime Nabeul dans le périmètre du plan d'aménagement urbaine de la ville de Menzel Tmime 6 gouvernorat de Nabeul.

Ceci tel que constaté par l'expert karim chakroun, désigné par ordonnance sur requête n°50356 du président du TPI de Nabeul en date du 22/07/2019.

5) Mise à prix : Le prix est de (1.378.200,000) après la réduction de 40 % outre les frais taxés à ce jour à deux mille neuf cent quatre vingt dix huit dinars 265 millimes (2.998,265) frais complémentaires de l'adjudication en sus.

6) visite de l'immeuble : Tous les jours, la journée.

Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et à l'étude de l'avocat poursuivant.

7) Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 05/10/2020 à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul, sis au palais de justice, avenue Taib Lemhiri, Nabeul.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis en plus, des autorisations administratives nécessaires.

2020401686VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Taoufik ayadi

Avocat à la cassation

15, avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis

TEL 70.861.225/Fax 71.883.607

M.F 426227GAP000

1- La poursuivante : Sté ABS Electro représentée par son gérant, SARL, inscrite au registre des entreprises et ayant l'identifiant unique 659331Y, dont le siège social est sis à route Mateur Zaarour Menzel Bourguiba Bizerte.

2- Partie saisie : Mohamed Ben Rachid Gharbi commerçant sous le nom commercial COMO, ayant pour adresse à la cité Ezzouhour Kélibia et au rue Chedly Khaznadar Kélibia Nabeul, son identifiant unique 570205H.

3 – L'avocat poursuivant : Maître Taoufik Ayadi avocat à la cassation 15, avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis.

4 – La désignation de l'immeuble : Il s'agit de 250 parts à l'indivision du terrain objet du TF N° 531472 Nabeul dénommé Al Masarra, d'une superficie totale de 2202 m², sis à la délégation de Kélibia du gouvernorat de Nabeul à vocation agricole et irriguée implantées dans quelques parts par des oliviers.

Les parts sus indiquées consistent en un terrain non bâtit, situé à proximité du lotissement AFH à Kélibia, incorporé dans le plan d'aménagement de la délégation de Kélibia. La forme du terrain est oblique et il a une façade sur la rue.

5- La mise à prix : Fixée à la somme de Cinquante cinq mille cinq cent cinquante cinq dinars 500 millimes (55.555d500) selon l'expertise établie par l'expert judiciaire Mohamed Ali Ltaief et ordonné par monsieur le président du tribinal de 1ère instance de Nabeul le 6/11/2019 sous le n°52204.

6- Date, heure et lieu de l'adjudication : Le cinq octobre deux mille vingt (5/10/2020) à 9h du matin et les heures qui suivent à la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ére instance de Nabeul.

7- La visite de l'immeuble : Tous les jours au long de la semaine.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien être munis d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers et les Tunisiens doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2020401689VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude maitre Sami kotti

Avocat à la cour de cassation

2 BIS rue el khartoum le Belvédère Tunis

TEL : 71 784.579/71.800.159/

FAX : 71.786.728

MF 509781N

Partie poursuivante: La Banque Franco - Tunisienne - société anonyme immatriculée au registre de commerce au greffe du tribunal de 1ére instance de Tunis sous le n°B111193.1996 demeurant à rue n° 8006 Montplaisir 1002 Tunis Belvédère

Partie saisie : l'entreprise générale d'électricité - ENGELEC - immatriculée au registre de commerce au greffe du tribunal de 1ére instance de Tunis sous le n° B 118161996 demeurant au 02 et 18 rue des fatimides Bardo -débiteur principale.

- Monsieur Abdelkader Trabelsi, demeurant aux 02 rues des fatimides Bardo- caution hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Sami KOTTI 02 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis. L'immeuble Saisi : La totalité du titre foncier n° 531931 Nabeul dénommé « ardh gaaloul» d'une superficie de 624 m2 et qui constitue un terrain nu non exploité dans un lotissement approuvé et qui représente la parcelle n° 48 du dit lotissement.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de deux cent quinze mille quatre cent soixante deux dinars, 208 millimes (215.462,208 D)

Date et lieu de vente: La vente aura lieu lundi 28 Septembre 2020 (28/09/2020) à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2020401698VEPA1

Etude maître Mohamed Lahmaier

Avocat prés la cour de cassation 106 BIS rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal: 182910Q/A/P/000

TEL: 71.801.300-FAX: 71.783.701

Poursuivant: La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son directeur général. Ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis identifiant unique 000 120H.

Partie saisie : Monsieur Abdelkarim Mansour, agriculteur, (C.I.N n° 04157874) demeurant avenue Farhat Hached El Ouerdanine, gouvernorat de Monastir.

Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis,

Description du bien à vendre:

Immeuble objet du T.F. 34435 Monastir dénommé «El Amir» d'une superficie de 420 m² sis rue Taha Hssine El Ouardanine gouvernorat de Monastir sur lequel est édifié une construction répartie en un RD.C d'une superficie couverte de 326 m2 et d'un étage d'une superficie couverte de 334 m2 alimenté en eau et en électricité.

Mise à prix : (191.820,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi 07 octobre 2020 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Monastir à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2020401728VEPA1

Avis aux créanciers

Prolongement de la suspension d'exécution de société SERVITRA

Identifiant unique Num : 0932610F

Siège social: 65 rue 8601 Zone Industrielle Charguia 1. Tunis

Par décision judiciaire rendue du tribunal de 1ére instance de Tunis le 19/08/2020 concernant l'affaire de règlement judiciaire numéro 888 du 26/03/2019 il a été convenu de prolonger la période de suspension d'exécution a l'encontre de société SERVITRA à la date du 30/11/2020.

2020401693VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société "MERIEM CONFECTION" (SARL)

Siège Social: Route de Matelin, Ras AL-Jabal Bizerte.

RC : B117531997 (Tribunal de première instance de Bizerte)

En vertu du Jugement n°725 rendu par le Tribunal de première instance de Bizerte, il a été déclaré en premier ressort la cessation des paiements par la société MERIEM CONFECTION, entreprise de couture, société à responsabilité limitée en son représentant légal, Mohamed El Hadi El Bjawi, sise à la route de Metelin, Ras Al Jabal Bizerte, inscrite au registre du commerce sous le numéro B117531997 au tribunal de première

instance de Bizerte. De ses dettes, sa faillite avec tout ce qui en résulte juridiquement et de considèré la date du 16 Août 2018 comme date de la cessation de son paiement, la nomination de madame Hanen Amor, juge commissaire et de Monsieur Mhamed Ghidhaoui, syndic de faillite l'apposition des scellés et la publication de ce jugement au registre du commerce de la société; au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en Arabe, Les frais de convocations et de publications légales sont à la charge du demandeur.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour lés créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 60 jours) leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties au Syndic de faillite sus indiqué conformément aux dispositions des articles 531 et suivants de code de commerce, soit directement contre décharge à son bureau sis au 19 rue de Libye 4ème étage 1002 Tunis soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance B P 141 Belvédère 1002 Tunis.

2020401706VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société "BECOTEX"(SARL)

Siège social : Route de Matelin, Ras AL-JABAL Bizerte

R.C : B113061997 (Tribunal de première instance de Bizerte)

En vertu du Jugement n°726 rendu par le Tribunal de première instance de Bizerte, il a été déclaré en premier ressort la cessation des paiements par la société BECOTEX entreprise de couture, société à responsabilité limitée en son représentant légal, Mohamed El Hadi Elbjawi, sise à la route de Metelin, Ras Al-Jabal Bizerte, inscrite au registre du commerce sous le numéro B113061991 au tribunal de première instance de Bizerte. De ses dettes; sa faillite avec tout ce qui en résulte juridiquement; la nomination de madame Hanen AMOR, juge-Commissaire et de Monseieur Mhamed Ghidhaoui, syndic de faillite, l'apposition des scellés et la publication de ce jugement au registre du commerce de la société au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en Arabe. Les frais de convocations et de publications légales sont à la Charge du demandeur.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 60 jours) leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties au Syndic de Faillite' sus indiqué conformément aux dispositions des articles 531 et suivants de Code de Commerce, soit directement contre décharge à son bureau sis au 19 rue de Libye 4ème étage 1002 Tunis soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance B P 141 Belvédère 1002 Tunis.

2020401707VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Société Hôtelière port Prince

S.A. au capital de 41.142.300 Dinars

Siège social: Immeuble SETCAR GP1 Km 13- Ezzahra

Identifiant unique: 510785 J

Identifiant CNSS: 142289 - 87

Les actionnaires de la société "SHPP" sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 30/09/2020 à 10h30 à Ez-Zahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration.

2) Augmentation du capital social d'un montant de Trois Million (3.000.000) Dinars par la création de Trente Mille (30.000) actions nouvelles en numéraire, conditions et modalités de l'émission.

3) Renonciation des actionnaires à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription.

4) Introduction d'un nouvel actionnaire et réservation de l'augmentation du capital à son intention et à celle d'un autre actionnaire de la société.

5) Modification corrélative des statuts.

6) Autorisation à donner au conseil d'administration de réaliser l'augmentation du capital dans les conditions fixés par l'assemblée.

7) Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2020T00790SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière port prince

S. A. au capital de 41.142.300 Dinars

Siège social: Immeuble SETCAR GP1 km 13- Ezzahra

Identifiant unique: 510785 J

Identifiant CNSS : 142289-87

Les actionnaires de la société "SHPP" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30/09/2020 à 09h30 à Ez-Zahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Lecture et approbation du rapport de gestion, du rapport général du commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice 2019 et affectation du résultat.

3/ Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes.

4/ Quitus aux administrateurs.

5/ Fixation des jetons de présence.

6/ Approbation des emprunts à contracter par la société,

7/ Autorisation à donner au président directeur général aux fins de conférer les sûretés réelles aux Banques et à l'inscription y afférentes à la CPF.

8/ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2020T00791SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BIZERTA AGRI INDUSTRY Société anonyme

Au capital de : 1.305.000 DT

Siège social: Lot 32, Espace Industriel El Azib - 7026 Menzel Jemil

Identifiant Unique: 1431758X

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société Bizerta Agri Industry S.A sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 septembre 2020 à 15H dans les bureaux de la société sis au A6-2 Résidence Ines, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Entériner le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale relatif à l'exercice 2019

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2019

4. Examen et approbation des états financiers clos le 31/12/2019

5. Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019

8. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2019

9. Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légales.

2020R01948SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société « UTS PALMA-SA»

Société anonyme au capital de 8.276.550 Dinars

Siège social: 20 rue des entrepreneurs - Charguia II -Tunis

RNE: 1376292V - MF: 1376292V/A/M/000 - Matricule CNSS : 567189-30

Les actionnaires de la société «UTS PALMA-SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège de la société sis au 20 Rue des entrepreneurs - CHARGUIA II Ariana, le 25 septembre 2020 à 09 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2019;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ;

4. Affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2019 ;

5. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice

2019 ;

7. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9. Délégation de pouvoirs pour formalités.

2020R01950SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SMVDA El GRIAAT 3

SA au capital de 400.000 DT

3, rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba

MF : 0912295E

CNSS : 401021-23

Messieurs les actionnaires de la SMVDA EL GRIAAT 3 sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 03 octobre 2020 à dix heures au 3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2019

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019

3/ Approbation des dits rapports de l'exercice 2019

4/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2019

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019

7/ Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

8/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

2020R01953SANB3

Convocation à la deuxième assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2020

Société touristique du CAP-BON

S.A au capital de 80.000 dinars

Siège social avenue Mongi Slim - Hôtel Riadh - Nabeul

Identifiant unique 0009911X

Messieurs les actionnaires de la société touristique du Cap-Bon «STCB » sont priés d'assister à la réunion de la deuxième assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 26/09/2020 à 10h au siège social de la société -avenue Mongi Slim - Hôtel Riadh -Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1/ Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016. 2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2016

3/ Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016

4/ Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice 2016

5/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2016

6/ Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016

7/ Approbation des conventions réglementées

8/ Affectation des résultats de l'exercice 2016

9/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016

10/ Renouvellement du mandat des administrateurs pour les années 2017-2018 et 2019 11/ Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2016

12/ Pouvoirs pour formalités

2020R01954SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Lubrifiants SOTULUB

Société anonyme au capital de 10.972.500 DT

Siège social: Rue Lac Mâlaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis Nord

RC Tunis B193271997

Matricule fiscal: 5985ZAM00

Numéro CNSS : 6245988

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne de Lubrifiants sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le Vendredi 25 septembre 2020, à partir de 11h30 à Môvenpick Hôtel du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2019,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019,

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2019,

4. Approbation des opérations visées par l'article 26 des statuts de la société et de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019,

7. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2019,

8. Nomination d'administrateurs au conseil d'administration,

2020R01956SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire société « BONNA BETON MATERIAUX PREFABRIQUES SA»

Identifiant unique: 0341455A

SA. Au capital de 14016000 DT

Siège Social: 58, Avenue Habib Bourguiba - 2033- Mégrine

Les actionnaires de la société «BONNA BETON MATERIAUX PREFABRIQUES» sont convoqués aux réunions de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendront le jeudi 1ér Octobre 2020 respectivement à 9h00 et à 11h00 au siège de la société sis au 58 avenue Habib Bourguiba-CP 2033 -Mégrine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I-Assemblée générale ordinaire

1/ Approbation de la tenue tardive de l'assemblée

2/ Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3/ Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2019, approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2019 ;

4/ Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2019 ;

5/Quitus aux administrateurs;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

7/Ratification de la nomination de deux administrateurs

8/Renouvellement du mandat des administrateurs;

9/ Renouvellement du mandat du Cabinet «Conseil audit formation» en qualité de Co - commissaire aux comptes;

10/ informations de l'assemblée générale des fonctions de direction et d'administration occupées par les administrateurs et le directeur général dans d'autres sociétés;

11/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

II- Assemblée générale extraordinaire

1/ Approbation de la tenue tardive de l'assemblée

2 / Mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions de la loi 2018-52 se rapportant au registre national des entreprises et de la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat des investissements.

3/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2020R01962SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire Société «PHILBERT TUNISIE SA»

Identifiant unique : 0492565T

SA. Au capital de 2 600 000 DT

Siège Social: 58, Avenue Habib Bourguiba - 2033- Mégrine

Les actionnaires de la société « PHILBERT TUNISIE» sont convoqués aux réunions de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendront le jeudi 1er Octobre 2020 respectivement à 13 h 00 et à 14 h 00 au siège de la société sis au 58 Avenue Habib Bourguiba-CP 2033 - Mégrine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I- Assemblée générale ordinaire

1/ Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale

2/ Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3/ Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2019, approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2019;

4/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2019 ;

5/ Quitus aux administrateurs

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

7/ Ratification de la nomination d'un administrateur

8/ Renouvellement du mandat du cabinet «Conseil audit formation» en qualité de Co -Commissaire aux comptes;

9/ Informations de l'assemblée générale des fonctions de direction et d'administration occupées par les administrateurs et le directeur général dans d'autres sociétés;

10/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

II-Assemblée Générale Extraordinaire

1/ Approbation de la tenue tardive de l'assemblée

2/ Mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions de la loi 2018-52 se rapportant au registre national des entreprises et de la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat des investissements.

3/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2020R01963SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire Société « BONNA TUNISIE»

Identifiant unique : 0001901 K

SA. Au capital de 19 779 375 DT

Siège Social: 58, Avenue Habib Bourguiba - 2033- Mégrine

Les actionnaires de la société « BONNA TUNISIE» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le jeudi 1er Octobre 2020 à 17 h 00 au siège social de la société sis au 58 Avenue Habib Bourguiba CP 2033-Mègrine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de la tenue tardive de l'assemblée

2/ Lecture et discussion du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019

3/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019

4/ Approbation des états financiers consolidés arrêtés aux 31 décembre 2019

5/Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2020R01964SANB3

Convocation à une assemblée générale spéciale

Société Tunisienne industrielle du papier et du carton (sotipapier) société anonyme faisant appel public à l'épargne Cotée au marché principal de la bourse des valeurs mobilières de Tunis

Au capital Social de 30.456.415,940 dinars

Siège social : 13, rue IBN ABI DHIAF, Zone industrielle SAINT GOBAIN MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE

Matricule Fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires minoritaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à une Assemblée Générale Spéciale, devont se tenir le mercredi 30 septembre 2020 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Election d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société; et

2. Pouvoirs pour formalités.

2020R01966SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne industrielle du papier et du carton (SOTIPAPIER) société anonyme faisant appel public à l'épargne Cotée au marché principal de la bourse des valeurs mobilières de Tunis

Au capital social de 30.456.415,940 dinars

Siège social : 13, rue IBN ABI DHIAF, Zone industrielle SAINT GOBAIN MEGRINE RIADH, 2014, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devront se tenir le mercredi 30 septembre 2020 à 10h30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Election de deux (2) administrateurs indépendants;

2. Ratification de l'élection d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société par l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires minoritaires de la Société;

3. Approbation de la composition définitive du Conseil d'Administration de la Société;

4. Validation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration tenus le 3 juillet 2020 et le 26 août 2020 ;

5. Questions diverses; et

6. Pouvoirs pour formalités.

2020R01967SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Touristique & Balnéaire EL KANTA

Société anonyme au capital de 18.000.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA Port El Kantaoui Hammam Sousse

RC : B180221997

MF : 440XAM 000

N CNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la Société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 15 Septembre 2020 à 11H00 à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

• Examen et approbation des comptes clos au 31/12/2019 et du rapport du conseil d'administration,

• Rapport du commissaire aux comptes, exercice 2019,

• Affectation du résultat,

• Jetons de présence,

• Nomination d'un commissaire aux comptes,

• Questions diverses.

2020R01969SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Touristique & Balnéaire EL KANTA

Société anonyme au capital de 18.000.000 DT Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA Port El Kantaoui Hammam Sousse

RC : B180221997

MF : 440XAM 000

N CNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la Société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 15 Septembre 2020 à 12 H00 à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

. Statuer sur la continuité de l'exploitation de la société,

. Questions diverses.

2020R01970SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOTUALEM ASCENSEURS SA

Société anonyme au capital de 100.000 dinars

Siège social: 03, rue de palestine, premier étage, APP N°4, Tunis

Identifiant unique: 0766903/M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SOTUALEM ASCENSEURS SA, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 14 septembre 2020 à 15 heures au siège de la société au 03, Rue de Palestine Premier étage, App n°4, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard constaté dans la tenue de l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice 2019 ;

- Lecture, examen et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2019 ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019 ;

- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2019 ;

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

- Approbation de la cession des actifs et du fonds de commerce de la société;

- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société fixé au 03, rue de Palestine premier étage, App n°4, Tunis.

2020R01976SANB3

Société BORAPLAST S.A

Au capital de 4 240.000 dinars

Siège social: 08 Rue de l'énergie, 2013 Zone Industrielle Ben Arous MF: 839193J/A/M/000 – RC : B 148292003

Matricule CNSS : 163134 -77

Par réunion du conseil d'administration en date du 01 Septembre 2020, il est décidé ce qui suit:

Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le Mercredi 23 Septembre 2020 à 10H au siège de la société sis au 08 rue de l'énergie, Z.I Ben Arous 2013 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Entériner le mode et les délais de convocation de l'AGO;

2- Lecture et approbation des rapports de gestion relatifs aux exercices 2018 et 2019 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2018 et 2019;

4- Approbation des états financiers des exercices 2018 et 2019 ;

5- Approbation des conventions réglementées;

6- Affectation du résultat des exercices 2018 et 2019 ;

7- Quitus aux administrateurs;

8- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2019;

9- Nomination des nouveaux administrateurs;

10- Remplacement de l'administrateur démissionnaire Mme Hanene Bouali par Mr Abdelaziz Sassi;

11- Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité légales.

2020R01982SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Centre d'animation «CASINO SAMARA»

SA au capital de 3.175.445 dinars

SS : av George Gorce Sousse

MF: 455922 LAM000

Messieurs les actionnaires du centre d'animation CASINO SAMARA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 03 octobre 2020 à 11 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

- Election d'un nouveau bureau de conseil

- Nomination de commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2020S00877SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société anonyme MONASTIRIENNE

Société Anonyme au capital de : 1.029.180 dinars

Siège social et administratif : Route du port BP N°6 Monastir 5018

Tél : 73461379 / 73 460 657 Fax: 73 463 989 E-mail: samhmj@yahoo.fr

S.A.MONSTIRIENNE

Capital : 1.029.180 dinars

Siège social : Route du port - 5018 Monastir

Matricule fiscal: 004428TPM000

CNSS : 00352 - 61

Messieurs les actionnaires de la société Anonyme Monastirienne sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 21/09/2020 à 9 H au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'adrninistratlon

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2019

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Questions diverses

2020S00881SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de développement et d'investissement du Nord - Ouest SA

Av Taieb Mhiri Bâtiment société des Foires de Siliana 6100 Siliana

Identifiant unique: 0031369D

CNSS : 206360 - 41

Les actionnaires de la société Sodino SA sont convoqués à L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 01/10/2020 à 10 heures au siège social de la société sis à Taieb Mhiri Bâtiment société des foires de Siliana 6100 Siliana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• Entériner la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

• Lecture des rapports individuels et consolidé du conseil d'administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice 2019.

• Lecture des rapports individuels et consolidé du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

• Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

• Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2019.

• Affectation du résultat de l'exercice 2019.

• Quitus aux administrateurs.

• Cooptation et renouvellement des administrateurs.

Les documents soumis à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

2020401691SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de développement et d'investissement du Nord - Ouest SA

Av Taieb Mhiri Bâtiment société des Foires de Siliana 6100 Siliana

Identifiant unique : 0031369D

CNSS : 206360 - 41

Les actionnaires de la société SODINO SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01/10/2020 à 11 heures au siège social de la société sis à Taieb Mhiri Bâtiment société des Foires de Siliana 6100 Siliana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Mise à jour des Statuts de la Société conformément aux dispositions de la loi 47-2019 du 29/05/2019.

- Examen de la situation des résultats de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Les documents soumis à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

2020401692SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SIDCO - SICAR

Identifiant unique: 345640 R

Messieurs les actionnaires de la SIDCO - SICAR sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 septembre 2020 à 10h 00 au siège de la société sis à l'avenue de l'environnement, El Manar - 3140 - Kairouan, à l'effet de délibérer sur ;

1) Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

4) Examen et approbation, s'il y a lieu des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019.

5) Affectation des résultats.

6) Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

7) Quitus aux administrateurs.

8) Fixation du montant des jetons de présence.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée, sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2020401702SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SIDCO - SICAR

Identifiant unique: 345640 R

Messieurs les actionnaires de la SIDCO - SICAR sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 30 septembre 2020 à 11h 00 au siège de la société sis à l'avenue de l'environnement, El Manar - 3140 - Kairouan, à l'effet de délibérer sur :

• Examen de la situation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

• Mise à jour des statuts.

2020401703SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TUNISIA HOTEL PROPERTIES

Société anonyme au capital de 158242950 Dinars

Siège Social: Rue du Lac ANNECY - Immeuble ADONIS

1053 les Berges du Lac

RNE: 0898281L

MF: 898281L/A/M/000 - mat CNSS: 25306892

Les actionnaires de la société TUNISIA HOTEL PROPERTIES sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 25 septembre 2020 à 10.00 heures au siège social de la société sise à l'immeuble Adonis rue lac d'Annecy -les Berges du lac en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Modification de l'article 7 des statuts de la société

- Délégation de pouvoirs pour la réalisation des formalités légales

2020401714SANB3

La générale de Radiologie el Menzah

«LGR el Menzah»

Société anonyme au capital de 2 619 036 Dinars

Siège Social : 58 rue IBNOU CHARAF cité les jardins 1002 Tunis

Identifiant unique: 11821 45J

Les actionnaires de la société LGR EL MENZEH sont convoqués au

siège de la société sis au 58 rue Ibnou Charaf, Cite Jardin 1002 Tunis le 25 Septembre 2020 à 8h pour se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'opération d'augmentation du capital avec renonciation au droit préférentiel de souscription.

- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif à l'opération d'augmentation du capital.

-Approbation de l'augmentation du capital social par souscription en numéraire,

-Approbation du principe de renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,

- Ouverture du délai de souscription à l'augmentation du capital.

- Modification de l'article 6 des statuts,

-Pouvoirs,

2020401725SANB3

Convocation à l'AGO de l'exercice 2016

MEDCO S.A.

MEDITERRANEAN CONTRACTOR

«MEDCO»

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne au capital de 2.550.000 dinars

Siège social : immeuble Frej 3éme étage rue du LAC biwa, les Berges du lac 1053 Tunis

Matricule fiscal : 1114451M/A/M/000

Le Conseil d'administration de MEDCO S.A. convoque les actionnaires pour assister à l'AGO de la société qui se tiendra le Jeudi 24 Septembre 2020 à 10h au local de la société sis à l'Immeuble Carthago, Appart A31, Rue du Lac Huron, Les Berges du Lac 1 et ce en vu de la délibération de l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2016,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2016,

3. Approbation des conventions réglementées par les Articles 200 & 475 et suivants du CSC

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,

5. Affectation du résultat de l'exercice,

6. Quitus aux Administrateurs et au directeur général au titre de l'exercice 2016,

7. Jetons de présence

La société MEDCO S.A. mettra dans les délais réglementaires à la disposition des actionnaires tous les documents de l'assemblée générale ordinaire à son local. Tous les actionnaires sont priés d'assister à l'AGO ou au cas échéant se faire représenter par une tierce personne munie d'un pouvoir nominatif.

2020401736SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019

Société Mutuelle des Services Agricoles « El Faleh » de Boumerdes

Tèl : 73620242

Fax : 73620505

MF : 25173/E

RC : B153701996

Siège social : Route Mahdia Km1 Boumerdes 5110

La société mutuelle de base des services agricoles «Elfalah» Boumerdes invite ses adhérents à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 qui se tiendra mercredi 01/10/2020 à 8 heures du matin au siège de la société.

Cette assemblée est convoquée pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du conseil d'administration de l'exercice 2019

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019

3- Approbation des états financiers et des rapports du conseil d'administration de l'exercice 2019

4 - Approbation des conventions conclues entre la SMBSA et ses administrateurs

5- Quitus aux administrateurs de l'exercice 2019

6 - Affectation des résultats de l'exercice 2019

7- Mise à jour de la liste des adhérents et du capital social

8- Election du tiers du conseil d'administration

* Tout adhérent pourra examiner au siège de la société mutuelle les rapports du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, les états financiers de l'exercice 2019 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue de l'assemblée.

L'ouverture de la candidature au conseil d'administration sera le 10 septembre 2020 et la fermeture sera le 21 septembre 2020 Les candidats voulant participer doivent envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration à l'adresse suivante : Société Mutuelle des Services Agricoles « El Faleh », route de Mahdia, Km 1. 5110 Boumerdes.

2020S00872SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

En Vertu du jugement N° 144 consenti par Monsieur le président du Tribunal de première instance de Nabeul en date du 28/01/2020, Madame Sonia Bent Daoud Slama est nomée tutrice de sa fille Dorsaf Bent Habib Slama pour diriger ses affaires et gérer ses biens.

2020R01941DIVD2

Jugement de tutelle

Par jugement de tutelle rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia sous le n°5103 du 18/08/2020 Fajria Aouichaoui a été nommée tutrice de son fils, Ahmed Khordani pour gérer ses affaires et disposer pleinement de ses gains.

2020R01955DIVD2

Ministère de l'Energie, des Mines et de la Transition Energétique

Avis d'enquête (En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre de la réalisation du projet du poste haute tension 225/90 kV de Sanhaja, la société Tunisienne de l'électricité et du Gaz projette de réaliser des lignes électriques de haute tension (225 et 90 kV) pour assurer le raccordement de ce poste au réseau électrique nationale, les lignes sont:

Ligne 225 kV Mornaguia - Sanhaja et 225 kV GOBAA - Sanhaja

- Ligne 90 kV Zahrouni - Sanhaja et 90 kV Mnihla - Sanhaja

Le dossier technique relatif à ces projets, comprenant la liste des propriétés concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège du gouvernorat de Mannouba à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2020R01960DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte

Avis de publicité de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu la Constitution de la République Tunisienne approuvée le 26 janvier 2014;

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;

- Vu l'article 16 du code des droits réels;

- Vu le décret n° 96-1492 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

- Vu le décret n° 96-2038 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte porte à la connaissance du public qu'en date du **15 Juillet 2020** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Bizerte**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Bizerte, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie/m2	Limites	N°Dossier
Joumine	Joumine	80	**Nord :** Terre Goutali **Sud :** Ali Goutali **Est :** Terre Goutali **Ouest :** Route de Joumine	D.P.E 372
Joumine	Joumine	65	**Nord :** Terre Goutali **Sud :** Terre Goutali **Est :** Terre Goutali **Ouest :** Terre Goutali	D.P.E 373
Joumine	Joumine	133	**Nord :** Terre Goutali **Sud :** Belgacem Cheniti **Est :** Terre Goutali **Ouest :** Route de Joumine	D.P.E 374
Joumine	Joumine	60	**Nord :** Mahfoudt Tizaoui **Sud :** Khaled Boudilha **Est :** Terre Goutali **Ouest :** Route de Joumine	D.P.E 375

Joumine	Joumine	188	**Nord** : Magasin Municipale de Délégation **Sud :** Terre Goutali **Est :** Terre Goutali **Ouest :** Route de Joumine	D.P.E 376
Joumine	Joumine	65	**Nord :** Ali Goutali **Sud :** Passage **Est :** Terre Goutali **Ouest :** Route de Joumine	D.P.E 377
Twajnia	Joumine	750	**Nord:** Inconnu **Sud :** Route **Est :** Passage et Ecole primaire **Ouest :** Route	D.P.E 378
Twajnia	Joumine	540	**Nord :** Route **Sud:** Route **Est :** Logement Administratif **Ouest :** Cellule de Rayonnement Agricole	D.P.E 379
Twajnia	Joumine	300	**Nord :** Route **Sud :** Mosquée **Est :** Hopital et Cellule de Rayonnement Agricole **Ouest :** Mosquée	D.P.E 380
Twajnia	Joumine	1200	**Nord :** Route **Sud :** Cellule de Rayonnement Agricole et Inconnu **Est :** Inconnu **Ouest :** Inconnu	D.P.E 381
Twajnia	Joumine	700	**Nord :** Inconnu et Logement Administratif **Sud :** Mosquée **Est :** Route **Ouest :** Mosquée	D.P.E 382

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*